

## CHAPITRE 9

# LES SOURCES PRIVÉES ET LES IMPRIMÉS

Les sources privées et les imprimés servent normalement d'*instruments d'enquête* (section 8.2) des sources administratives auxquelles elles renvoient (chapitre 10 et chapitre 11). Ces types de sources sont néanmoins traitées comme des sources d'intérêt généalogique de plein droit. En effet, elles ne contiennent pas que le renvoi à une source administrative, mais également l'information généalogique, de sorte qu'elles servent aussi, à l'occasion, de *documents de preuve* (section 6.0).

### 9.1 LES SOURCES PRIVÉES

Une **source privée** est une source orale ou écrite émanant d'un particulier ou conservée par lui. En pratique, les *sources privées d'intérêt généalogique* correspondent aux trois catégories de ressources humaines et matérielles disponibles dans l'*entourage* du probant. Ce sont, par ordre d'importance, la mémoire des survivants, les archives domestiques et les associations d'entraide. Chaque catégorie de source privée fait l'objet d'une présentation en trois points: sa description, son accès et sa critique.

#### 9.1.1 LA MÉMOIRE DES SURVIVANTS

##### 9.1.1.1 LA DESCRIPTION DE LA MÉMOIRE DES SURVIVANTS

L'enquête généalogique auprès des survivants commence par le probant, puis s'étend à ses apparentés.

La mémoire du **proband** est le *point de départ obligé* de toute enquête généalogique portant sur l'ascendance ou la descendance du probant ou de l'un de ses apparentés, que le probant mène lui-même l'enquête ou qu'il la confie à quelqu'un d'autre. C'est aussi la *base* et le *point d'appui* de **toutes** les enquêtes subséquentes, au cours desquelles le dossier

généalogique ouvert avec la mémoire du probant s'enrichit progressivement par le *cumul* des renseignements tirés des diverses sources consultées par la suite.

Quant à la recherche des *apparentés* survivants les plus compétents à compléter l'effort de mémoire du probant, elle repose sur le principe que le témoignage doit toujours être préféré au ouï-dire (section 6.1.1). C'est pourquoi le choix des apparentés à interroger suit les deux règles suivantes.

En premier lieu, l'exactitude et la précision d'un renseignement généalogique sont, d'habitude, directement *proportionnels à la proximité* de la parenté. Ainsi, le probant est vraisemblablement mieux renseigné sur ses coordonnées généalogiques, de même que sur celles de ses parents, conjoints et enfants, que n'importe quel autre apparenté. De même, si le probant cherche à connaître ses ascendants, les « anciens » qui survivent seront donc ses meilleurs informateurs. Ainsi, un arrière-grand-parent qui, d'une part, se souvient au moins des noms de ses parents, de ses grands-parents et de ses beaux-parents, et, d'autre part, qui est capable d'y ajouter quelques indications chronologiques ou de lieu, représente pour le probant un informateur qui le renseigne sur des ascendants de la sixième génération.

En deuxième lieu, l'*ascendant* est d'ordinaire plus compétent que n'importe quel de ses descendants pour décrire l'ensemble de sa descendance. Ainsi, si le probant s'intéresse également à ses collatéraux, cette même personne est apte à fournir au moins une vue d'ensemble de sa descendance (noms des personnes, dates approximatives d'événements, lieux de résidence, survivance ou décès au moment de l'entrevue, âges, ...), point de départ d'éventuelles enquêtes spécifiques auprès de chaque famille.

Par ailleurs, la notion d'informateur apparenté *dépasse* le niveau des consanguins et de leurs conjoints. Elle s'étend aux familles alliées et même aux amis et aux voisins, soit à quiconque est capable d'information généalogique sur les apparentés du probant.

### 9.1.1.2 L'ACCÈS À LA MÉMOIRE DES SURVIVANTS

#### 1. *L'accès au probant*

Le *proband* doit s'astreindre à un effort de mémoire à la fois *intense et méthodique*.

D'un côté, de tous les informateurs oraux, le probant est normalement le plus *motivé*: il ne doit donc pas compter que d'autres suppléeront à sa négligence. D'un autre côté, le caractère multiforme de l'information tirée non seulement de la mémoire du probant, mais également de la mémoire des apparentés (section 9.1.1.2, paragraphe 2), des archives domestiques (section 9.1.2.2) et de plusieurs catégories d'imprimés (section 9.2), impose d'observer dans la mesure du possible la *procédure* d'interrogatoire et de notation qui suit.

— En premier lieu, pour éviter la confusion, l'information généalogique est répartie sur des fiches de famille distinctes (section 4.3) à raison d'*une fiche de famille par couple* ou, au moins, par famille. En pratique, c'est la *fiche de famille de type II* (section 4.3.2) qui, par son ampleur, constitue le support le plus approprié à l'inscription des renseignements tirés des sources privées et des imprimés.

- En deuxième lieu, pour éviter aussi bien les oublis que les redites, les couples d'apparentés sont abordés *un à un* et par *ordre décroissant* de parenté par rapport au probant: le probant lui-même, puis sa descendance (ses enfants, petits-enfants, ...), ses père et mère, puis leur descendance (ses frères et sœurs, ses neveux et nièces, ...), ses aïeux paternels, puis leur descendance (ses oncles et tantes paternels, ses cousins et cousines germains, ses neveux et nièces à la mode de Bretagne, ...), et ainsi de suite.
- Et en troisième lieu, *chaque apparenté* est idéalement décrit par les *renseignements* suivants: son nom, les noms de ses parents, le nom de son (ou de ses) conjoint(s), sa relation de parenté avec le probant, ainsi que les dates et lieux de sa naissance, de son baptême, de son (ou de ses) mariage(s), de son décès et de sa sépulture (section 2.1.5).

Mais tant que dure l'enquête et que le généalogiste n'a pas trouvé ou prouvé chacun de ces renseignements, il doit distinguer, parmi les renseignements fournis, ceux qui sont *présupposés exacts* de ceux qui sont *approximatifs et incertains*, noter sans restriction toute information *complémentaire* susceptible de conduire aux documents de preuve, en particulier la religion, les professions, les migrations et même les anecdotes révélées par ses informateurs, et prendre en considération les *descendants* des ascendants du probant qui viennent à sa connaissance, *même si* le probant ne cherche à connaître que ses ascendants, et non ses collatéraux; car ces personnes peuvent, d'une part, fournir par leur histoire une information complémentaire sur la destinée des ascendants qui l'intéressent, et, d'autre part, le mettre sur la piste d'apparentés dont la mémoire ou les archives domestiques (section 9.1.2) sont plus riches que les siens.

## 2. L'accès aux apparentés

Les *apparentés* considérés comme informateurs potentiels sont d'abord *repérés* par le probant, puis par ses informateurs. Les *coordonnées* (adresse, numéro de téléphone) des informateurs sont conservées jusqu'à la fin de la recherche et celles du probant leur sont communiquées. Car si le probant peut avoir des questions supplémentaires à poser, les apparentés, pour leur part, peuvent, par la suite, ou bien se souvenir de détails omis précédemment, ou bien découvrir des documents insoupçonnés.

Les apparentés sont *interrogés* par téléphone, par lettre ou par rencontre. Le *téléphone* sert, soit à prendre rendez-vous, soit à poser quelques questions précises sans en attendre de réponse immédiate, soit à recueillir des réponses d'envergure limitée. La *lettre* sert, soit à prendre rendez-vous, soit à expédier une liste de questions précédant ou remplaçant une rencontre. La *rencontre* est le mode d'entrevue auprès d'apparentés le plus souple et le plus efficace, en raison de l'interactivité et de la disponibilité qu'elle suppose de part et d'autre.

### 9.1.1.3 LA CRITIQUE DE LA MÉMOIRE DES SURVIVANTS

#### 1. La mémoire des survivants comme instrument d'enquête

La mémoire des survivants se place *au premier rang* des instruments d'enquête de l'histoire généalogique d'une personne présumée connue du probant ou d'apparentés (section 8.2).

C'est qu'elle surmonte la dispersion des sources administratives à la fois dans le temps et dans l'espace en rassemblant au nom de la *personne* les faits constitutifs de son histoire généalogique.

En premier lieu, même un *informateur peu compétent ou peu attentif* fournit au moins quelques renseignements dont le mérite est de se présenter *en grappes* et d'être *rattachés à des personnes*. Ainsi, n'importe qui peut nommer un certain nombre de ses apparentés et les caractériser sommairement (survie ou décès, état matrimonial, nombre d'enfants, années approximatives d'événements, lieux ou régions de résidence ou de provenance, ...).

En deuxième lieu, les *souvenirs des plus âgés* des apparentés remontent fréquemment à l'histoire généalogique de personnes distantes de cinq ou six générations du probant. Ainsi, le probant dont les quatre aïeux survivent est habituellement capable d'en tirer, au minimum, les noms de tous ses ascendants jusqu'à la cinquième génération (ce sont, après tout, les grands-parents de ses propres grands-parents) et la période et la région où ils ont vécu.

En troisième lieu, si une source administrative est située à un endroit *imprévisible*, voire *inaccessible*, sa localisation n'est souvent rendue possible que par l'intermédiaire d'un survivant. Ainsi, il arrive que la naissance, le mariage ou le décès d'une personne survienne ailleurs et même loin de son lieu de résidence: événement survenu ou célébré dans un lieu de travail, d'étude (chapelle universitaire) ou de détente passager (lieu de villégiature), lieu d'enregistrement de l'événement choisi en raison de son caractère symbolique (mariage à l'église cathédrale d'un diocèse, baptême au lieu de résidence des parents de la mère ou à celui des parrain et marraine du baptisé, ...) ou cérémonies multiples auxquelles participent des apparentés de résidences différentes. C'est ainsi que la fille de l'auteur de ce traité (tableau 3.18) a été baptisée en même temps que son cousin germain dans la paroisse de résidence de ce dernier.

Et en quatrième lieu, la mémoire des survivants est *parfois l'unique* source d'information généalogique parce que la source administrative n'a *jamais existé*. Les *renseignements oraux* sont alors à la fois le point de départ et le point d'arrivée de l'enquête généalogique. C'est le cas, non seulement des sociétés *ignorant l'écriture*, où l'histoire généalogique ne se transmet que par tradition orale [Lévi-Strauss 1971, Fox 1972], mais aussi des sociétés dotés d'un système d'enregistrement des événements d'état des personnes, mais où, d'un côté, on tait l'identité des parents illégitimes (« le véritable père de X est... »), et où, d'un autre côté, on tolère les unions consensuelles (« tes aïeux maternels ne se sont jamais mariés »).

Dans les trois premiers cas, la mémoire des survivants constitue un *raccourci* précieux par ses *renvois*, au moins approximatifs, à des sources administratives éparpillées dans le temps et dans l'espace. Dans le dernier cas, elle sert même de document de preuve. C'est pourquoi *l'enquête généalogique commence toujours auprès des personnes proches du probant*. Cependant, la *collaboration* des apparentés n'est *jamais assurée*. Certains peuvent refuser carrément l'entrevue ou le questionnaire, tandis que d'autres, plus ou moins inté-

ressés, peuvent ne livrer qu'une information superficielle, en-deçà de leur connaissance réelle.

## 2. La mémoire des survivants comme document de preuve

La mémoire des survivants *sert rarement* de document de preuve, d'une part en raison de ses défauts de crédibilité et de précision, et, d'autre part, parce que l'information est habituellement vérifiable dans des sources administratives.

En premier lieu, la mémoire des survivants est *inégalement crédible*. D'un côté, quand l'interrogatoire du généalogiste porte sur des *événements*, il s'agit invariablement d'événements qui se sont déroulés plus ou moins longtemps auparavant. Par conséquent, même quand la relation du survivant constitue un témoignage jugé fiable, elle n'est *pas contemporaine* de l'événement. D'un autre côté, quand l'interrogatoire du probant porte sur des *relations de parenté* ou sur l'*identité de personnes*, la relation du survivant peut constituer un témoignage contemporain et jugé fiable.

En deuxième lieu, la mémoire des survivants est *souvent imprécise*. D'un côté, la *quantité* d'information obtenue de mémoire diminue plus ou moins rapidement à mesure que l'informateur s'éloigne de ses apparentés immédiats (lui-même, son conjoint, ses parents, ses enfants). Ainsi, si le probant ou l'apparenté interrogé connaît vraisemblablement par cœur les dates et lieux précis de naissance, de baptême ou de mariage de ses apparentés immédiats, il sera peut-être déjà réduit au mois, voire à l'année des mêmes événements, dans le cas de ses aïeux ou de ses sœurs. De même, s'il peut nommer ses ascendants et collatéraux proches, il peut ne se souvenir que du prénom d'une bisaïeule et ignorer le nom d'une cousine par alliance. D'un autre côté, la *qualité* des souvenirs est régulièrement déficiente. Dans certains cas, c'est la *précision* qui fait défaut: on connaît le prénom usuel, mais pas les autres prénoms, la date de naissance, mais pas la date de baptême. Dans d'autres cas, c'est l'*exactitude* qui est déplorable: la négligence ou le zèle provoque alors une erreur de relation de parenté, de date ou d'année, de lieu ou de région, de prénom ou de patronyme.

Et en troisième lieu, l'information tirée de la mémoire des survivants est *habituellement vérifiable* dans des sources administratives auxquelles elle sert, en quelque sorte, de *renvoi*. C'est pourquoi l'information tirée de la mémoire des survivants ne doit servir de document de preuve à la place de la source administrative à laquelle elle renvoie *qu'en l'absence de la source administrative et qu'après démonstration de la crédibilité de l'information* (section 6.3.3).

## 9.1.2 LES ARCHIVES DOMESTIQUES

### 9.1.2.1 LA DESCRIPTION DES ARCHIVES DOMESTIQUES

Les archives domestiques sont composées de tous les *écrits*, imprimés ou manuscrits, possédés par le probant ou ses apparentés. Ce sont les *papiers de famille*, nommément:

- les copies authentiques d'*actes d'état civil* relatifs à certains membres de la famille;
- les copies authentiques d'*actes notariés*, tels les contrats de mariage, les testaments ou les actes de vente;
- les *faire-part* de naissance, de mariage et de décès, de même que les *cartes de remerciement* consécutives à ces événements, telles les cartes mortuaires précisant les nom, âge, date et lieu de décès d'apparentés parfois lointains et oubliés;
- les *découpures de journaux*, notamment les notices nécrologiques, les extraits de chronique mondaine, les relations de visites ou d'exploits;
- les *écrits privés*, tels les lettres, les journaux personnels, les carnets de famille, les photos identifiées et datées et les autobiographies;
- les *livres de raison* ou *livres de famille*, où le père ou la mère consignait jadis les événements capitaux de l'histoire de la famille (naissances, mariages, décès, déménagements, transactions immobilières, ...);
- les esquisses de *travaux généalogiques déjà réalisés* par un apparenté, lesquels comprennent éventuellement des *transcriptions privées* de sources administratives.

Par extension, on peut ranger dans les archives domestiques, même si elles ne sont pas conservées chez des particuliers, les *stèles funéraires* et les *pierres tombales* qui pavent les églises, les cryptes, les colombaires et les cimetières, de même que, de façon générale, toutes les traces de l'existence des personnes *gravées*, si utiles: les plaques et les stèles commémoratives (objets de l'*épigraphie*), les sceaux (objets de la *sigillographie*), les pièces de monnaie (objets de la *numismatique*) et même les blasons (objets de l'*héraldique*).

#### 9.1.2.2 L'ACCÈS AUX ARCHIVES DOMESTIQUES

La consultation des archives domestiques *accompagne* ou suit de près l'enquête orale dans la mémoire des survivants. Lors de l'enquête, le probant et ses apparentés sont donc interrogés *à la fois* sur leurs souvenirs et sur leurs archives domestiques, en suivant la procédure décrite à la section 9.1.1.2.

#### 9.1.2.3 LA CRITIQUE DES ARCHIVES DOMESTIQUES

##### 1. *Les archives domestiques comme instruments d'enquête*

Comme la mémoire des survivants, et pour la même raison, les archives domestiques se placent *au premier rang* des instruments d'enquête de l'histoire généalogique d'une personne présumée connue du probant ou d'apparentés (section 9.1.1.3).

De plus, les archives domestiques *complètent régulièrement* les défaillances de la mémoire des survivants: d'un côté, elles peuvent conserver la *trace écrite* de faits *retenus* par des survivants, mais avec imprécision, voire avec confusion (identité d'apparentés éloignés, dates et lieux d'événements survenus longtemps auparavant, ...), et d'un autre côté, elles peuvent conserver la *trace écrite* de faits *oubliés* des survivants. Ainsi, une notice nécrologique fournit une grappe de renseignements précis sur un décès et l'état

d'une famille à ce moment, tandis qu'une autobiographie ou une lettre peut signaler une parenté, un séjour ou un événement oublié ou ignoré.

Cependant, la *richesse* des archives domestiques *varie* considérablement d'un foyer à l'autre, et il est *rare* qu'elles soient *abondantes*. Ainsi, bien des gens ne possèdent même pas une copie authentique de leur acte de naissance, de baptême ou de mariage; par ailleurs, la mobilité contemporaine entraîne souvent la destruction de « vieux papiers » considérés comme inutiles et encombrants.

## 2. Les archives domestiques comme documents de preuve

Les archives domestiques *servent parfois* de document de preuve. Cela dépend de la *nature* de la source.

D'un côté, les écrits domestiques sont souvent *plus crédibles* que la mémoire des survivants: certains écrits sont eux-mêmes des copies de *sources administratives*, et par conséquent, authentiques, tels les actes d'état civil et les actes notariés, tandis que plusieurs écrits domestiques sans valeur juridique sont néanmoins *contemporains* des événements, tels les découpures de journaux, les faire-part, les lettres ou les journaux personnels.

D'un autre côté, même sans valeur juridique et postérieurs aux événements, les écrits sont souvent *plus précis* que la mémoire de survivants, en particulier si, comme les esquisses de travaux généalogiques, ils ont été rédigés à l'aide de sources administratives ou contemporaines.

Cependant, la *valeur* de l'information *varie* considérablement d'une source à l'autre, de sorte que, hormis les copies authentiques d'actes d'état civil ou notariés, les archives domestiques sont aussi suspectes que la mémoire des survivants.

## 9.1.3 LES ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE

### 9.1.3.1 LA DESCRIPTION DES ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE

Les associations d'entraide sont des *regroupements volontaires* de généalogistes amateurs dont l'objectif est l'échange d'information, généralement gratuit. Elles sont considérées comme des sources privées, dans la mesure où l'information y circule comme dans les sources précédentes, c'est-à-dire d'individu à individu et pièce par pièce, au gré des besoins et des disponibilités de chacun.

Il existe deux types d'associations d'entraide: les sociétés de *généalogie* et les associations de famille.

— Les *sociétés de généalogie* rassemblent les généalogistes sur une base *ethnique* (les Canadiens-Français, par exemple) ou *géographique* (les Cantons de l'Est, par exemple). Elles ne sont pas toujours autonomes, mais forment parfois la section généalogique d'une société d'histoire régionale (comme à Saint-Hyacinthe, par exemple).

- Les *associations de famille* rassemblent les généalogistes sur une base *agnatique*. Elles s'adressent aux descendants en ligne agnatique d'une souche la plupart du temps ancienne et féconde. Ainsi, il existe au Québec près d'une centaine d'associations de famille.

Les deux types d'associations d'entraide réclament une cotisation de leurs membres et publient, les unes une revue, les autres un bulletin d'information périodique. Plusieurs possèdent une bibliothèque généalogique accessible aux membres.

#### 9.1.3.2 L'ACCÈS AUX ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE

L'énumération des associations d'entraide généalogique du Québec dépasse les cadres de ce traité. Les responsables des quatre organismes dont les adresses suivent permettront au généalogiste d'identifier l'association qui répond le mieux à ses attentes [*Beauregard et al. 1987*].

- La principale société généalogique francophone du Québec est la *Société généalogique canadienne-française*, casier postal 335, succursale Place d'Armes, Montréal, Québec, H2Y 3H1. Son équivalent anglophone est la *Quebec Family History Society*, P.O. Box 1026, Pointe-Claire, Québec, H9S 4H9.
- Les sociétés de généalogie sont regroupées dans la *Fédération des sociétés de généalogie du Québec*, casier postal 9454, Sainte-Foy, Québec, G1V 4B8.
- Les associations de famille sont regroupées dans la *Fédération des familles-souches québécoises*, Pavillon Casault, casier postal 6700, Sillery, Québec, G1T 2W2.
- Les sociétés d'histoire régionales sont regroupées dans la *Fédération des sociétés d'histoire du Québec*, 4545 Pierre-de-Coubertin, casier postal 1000, succursale M, Montréal, Québec, H1V 3R2.

#### 9.1.3.3 LA CRITIQUE DES ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE

##### 1. Les associations d'entraide comme instruments d'enquête

Les membres des associations d'entraide se placent *au dernier rang* des instruments d'enquête, en raison de la faiblesse de leur information généalogique. D'un côté, ils ne sont pas, par définition, des proches du probant, mais des *étrangers*. D'un autre côté, leurs souvenirs ou leurs archives personnelles *ne font pas le poids*, collectivement du moins, devant l'admirable qualité des imprimés et des sources administratives québécoises.

Dans ce contexte, le rôle premier des associations d'entraide généalogique québécoises n'est pas de servir de canal de transmission à une information qui serait autrement difficile ou impossible d'accès. Il est surtout *pédagogique* (assistance au novice) et *social* (regroupement d'individus partageant le même hobby). C'est pourquoi la consultation des membres des associations d'entraide ne constitue *pas une étape obligatoire de l'enquête généalogique* (section 8.2). Une fois épuisées les sources privées, l'enquête se poursuit normalement dans les imprimés.

## 2. Les associations d'entraide comme documents de preuve

Les souvenirs et les archives personnelles des membres des associations d'entraide présentent les *mêmes qualités* et les *mêmes défauts* que leurs équivalents, la mémoire et les écrits privés du probant et de ses apparentés.

## 9.2 LES IMPRIMÉS

Un **imprimé** est un texte reproduit à *plus d'un* exemplaire et dont la rédaction est *postérieure* aux événements rapportés. L'imprimé s'oppose au **manuscrit**, texte écrit à la *main* et dont il n'existe qu'*un seul* exemplaire.

En principe, *tout* imprimé peut avoir un rôle généalogique dès qu'il rapporte un événement touchant une personne. Mais en pratique, du moins au Québec, les *imprimés d'intérêt généalogique* sont, par ordre d'importance, les dictionnaires généalogiques, le *Répertoire* du PRDH, les répertoires de mariages, les autres imprimés et les imprimés relatifs aux sources étrangères. Chaque catégorie d'imprimés fait l'objet d'une présentation en deux points: sa description et sa critique. L'accès à l'ensemble des imprimés clôt la section.

### 9.2.1 LES DICTIONNAIRES GÉNÉALOGIQUES

#### 9.2.1.1 LA DESCRIPTION DES DICTIONNAIRES GÉNÉALOGIQUES

Un **dictionnaire généalogique** est un arrangement de fiches de famille où les couples sont *reliés* les uns aux autres en suivant les liens de filiation, de fraternité et d'union. Trois dictionnaires généalogiques couvrent l'*ensemble de la population* du Québec du xvii<sup>e</sup> siècle et de la première partie du xviii<sup>e</sup> siècle: le *Dictionnaire Tanguay*, le *Dictionnaire Drouin* et le *Dictionnaire Jetté*.

#### 1. Le *Dictionnaire Tanguay*

Le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* de Cyprien Tanguay [*Tanguay 1871*], communément appelé *Dictionnaire Tanguay*, est l'ouvrage *classique* de la littérature généalogique québécoise (section 5.2.2.1). C'est, en fait, un *répertoire* d'actes de baptême, de mariage et de sépulture (section 9.2.3) *classés en familles agnatiques*, pour faciliter le repérage, et des actes, et de la parenté existant entre les personnes qui y sont mentionnées. L'inventaire des actes s'étend aux registres de la plupart des paroisses catholiques ayant existé au Québec sous le Régime français (1621-1763).

Les *notices* du *Dictionnaire Tanguay* sont *classées* dans l'ordre alphabétique du patronyme des maris et selon l'ordre chronologique de leur premier mariage. Chaque notice contient les *renseignements* suivants (figure 9.1): les noms de l'époux, de ses épouses successives, de leurs pères respectifs (qui servent de renvoi à leurs propres notices), des enfants issus de chaque mariage et des conjoints des enfants, les dates et lieux d'enregis-

trement des actes de baptême, de mariage et de sépulture relatifs aux conjoints et à leurs enfants et, le cas échéant, le lieu d'origine hors Québec des époux. La *clé* du *Dictionnaire Tanguay* est exposée en détail aux pages xxxiii et xxxiv du premier volume.

## 2. Le Dictionnaire Drouin

Le *Dictionnaire national des Canadiens-Français 1608-1760* de l'Institut généalogique Drouin [*Drouin s.d.*], communément appelé *Dictionnaire Drouin*, est essentiellement une réduction de l'information du *Dictionnaire Tanguay* aux seuls éléments propres aux actes de mariage. À la transcription intégrale des renseignements fournis par Tanguay s'ajoutent à l'occasion des précisions sur l'origine d'un immigrant, des corrections aux filiations et le renvoi à des actes ou à des contrats de mariage ignorés de Tanguay.

Le *Dictionnaire Drouin* a la forme d'un répertoire de mariages (section 9.2.3) multiparoissial confiné aux éléments minimaux (noms des parties, date et lieu du mariage), mais auxquels s'ajoutent, le cas échéant, le lieu d'origine hors Québec des époux. Le classement des notices suit l'ordre alphabétique, en triant successivement sur les éléments suivants: le patronyme de l'homme, le prénom de l'homme, le patronyme de la femme, la date du mariage et le prénom de la femme (figure 9.2).

Figure 9.1  
Notice généalogique du *Dictionnaire Tanguay*

<p>1691, (5 nov.)St-Pierre, I. O.<sup>1</sup></p> <p>III. - PELLETIER, RENÉ, [Jean II b 1659; s<sup>1</sup> 13 janvier 1713.</p>
<p>1<sup>o</sup> LECLERC, Marie-Madeleine [Jean I b 1672; s<sup>1</sup> 28 octobre 1702.</p> <p>Jean, b<sup>1</sup> 1<sup>er</sup> nov. 1692; 1<sup>o</sup> m<sup>1</sup> 6 nov. 1714, à Marie-Charlotte GOSSELIN; 2<sup>o</sup> m<sup>1</sup> 25 nov. 1715, à Ursule FRELAN; s<sup>1</sup> 28 août 1728. - Marie-Madeleine, b<sup>1</sup> 12 août 1694; m<sup>1</sup> 30 oct. 1710, à Jacques DESTROISMAISONS-PICARD. - Louise, b<sup>1</sup> 12 juin 1696; m à Joseph LAVERGNE. - Pierre, b<sup>1</sup> 7 nov. 1700; m 13 avril 1722, à Élisabeth LAVERGNE, à St-Thomas. - Geneviève, b<sup>1</sup> 29 septembre 1702; s<sup>1</sup> 11 janvier 1703.</p>
<p>1703, (23 juillet) St-Laurent, I.O.<sup>2</sup></p> <p>2<sup>o</sup> GODBOUT, Marie-Jeanne [Nicolas I b 1665; veuve de Jean Baillargeon; s<sup>2</sup> 8 juillet 1732.</p> <p>Marie-Charlotte, b<sup>1</sup> 29 mai 1704; s<sup>1</sup> 8 septembre 1705. - Marguerite, b<sup>2</sup> 3 juin 1706; s<sup>1</sup> 20 novembre 1709. - Louis, b<sup>2</sup> 28 octobre 1709; 1<sup>o</sup> m à Marie-Marthe DESTROISMAISONS-PICARD; 2<sup>o</sup> m 24 janvier 1763, à Marie-Joseph BRUNET, à St-Vincent-de-Paul.</p>

[Source: *Tanguay 1871*, vol. VI, p. 276]

**Figure 9.2**  
**Notices généalogiques du *Dictionnaire Drouin***

<b>MIVILLE</b>			
Joseph Bernard et M.-Françoise Soucy	Mignier	M.-Catherine André et Geneviève Rousseau	Kamouraska 31 janvier 1763
Joseph Charles et Marthe Lavallée	Morin	M.-Charlotte Pierre et M.-Charlotte Dubé	St-Roch 19 novembre 1741
Joseph Joseph et M.-Charlotte Morin	Pain-Langlois	Françoise Jean et M.-Josephte Brisson	Ste-Anne-de-la-Poc. 19 novembre 1764
Joseph-Toussaint Joseph et M.-Jeanne Lévesque	Saucier	Thérèse Pierre et Geneviève Bérubé	Rivière-Ouelle 13 novembre 1753
Joseph-François Jacques et Anne Roy	Saucier	M.-Louise Charles-François et M.- Rosalie Bouchard	Ste-Anne-de-la-Poc. 21 janvier 1766

[Source: *Drouin s.d.*, p. 959]

### 3. Le *Dictionnaire Jetté*

Le *Dictionnaire généalogique des familles du Québec des origines à 1730* de René Jetté [Jetté 1983], communément appelé *Dictionnaire Jetté*, est une *refonte* complète du *Dictionnaire Tanguay*, effectuée à partir des sources manuscrites originales et s'étendant du début du Régime français jusqu'à 1730.

Le *Dictionnaire Jetté* est le seul véritable dictionnaire généalogique québécois. D'un côté, il fait constamment la distinction entre les renseignements d'intérêt généalogique et les sources qui les portent à la connaissance. D'un autre côté, ses notices, qui sont par ailleurs classées dans le même ordre que celles du *Dictionnaire Tanguay*, renferment non seulement les éléments retenus par Tanguay, mais en plus (figure 9.3)

- les noms des deux parents des conjoints,
- la date et le lieu de la naissance, du mariage et du décès des personnes,
- l'indication du contrat de mariage quand la source existe,
- les liens de parenté existant entre immigrants,
- les enfants nés hors mariage,
- les âges, professions et lieux de résidence déclarés à l'état civil et aux recensements nominatifs
- et les étapes de la carrière des notables (seigneurs, officiers militaires et civils, ...).

Le format de la notice généalogique du *Dictionnaire Jetté* est celui de la *fiche de famille de type I* (figure 4.9). La *clé* du *Dictionnaire Jetté* est exposée en détail aux pages xxv à xxviii de l'ouvrage.

**Figure 9.3**  
**Notice généalogique du Dictionnaire Jetté**

<p><b>PELLETIER, René</b> (Jean &amp; Anne LANGLOIS) d 13 s 14-01-1713 St-Pierre I.O.  * m 05-11-1691 St-Pierre I.O.(ct 05 Vachon)  <b>LECLERC, Marie-Madeleine</b> (Jean &amp; Marie BLANQUET) s 24-10-1702 St-Pierre I.O.</p> <p>1. <i>Jean</i> b 01-11-1692 St-Pierre I.O. m 1714 Marie-Charlotte GOSSELIN.  2. <i>Marie-Madeleine</i> n 11 b 12-08-1694 St-Pierre I.O. m 1710 Jacques DESTROISMAISONS.  3. <i>Louise</i> n et b 12-06-1696 St-Pierre I.O.m 1721 Joseph LAVERGNE.  4. <i>Thérèse</i> n vers 1698 m 1719 Pierre-Noël MORIN.  5. <i>Pierre</i> n 04 b 07-11-1700 St-Pierre I.O. m 1722 Élisabeth LAVERGNE.  6. <i>Geneviève</i> n 28 b 29 septembre 1702 St-Pierre I.O. s 11-01-1703 id.</p> <p>** m 23-07-1703 St-Laurent I.O. (ct 18 Jacob)  <b>GODBOUT, Marie-Jeanne</b> (veuve Jean BAILLARGEON)</p> <p>1. <i>Marie-Charlotte</i> n et b 29-05-1704 St-Pierre I.O. d 08 s 09-09-1705 id.  2. <i>Marguerite</i> n St-Pierre et b 03-06-1706 St-Laurent I.O. d 20 s 21-11-1709 id.  3. <i>Louis</i> n 28 St-Pierre b 29-10-1709 St-Laurent I.O.</p>
--

[Source: *Jetté 1983*, p. 889]

### 9.2.1.2 LA CRITIQUE DES DICTIONNAIRES GÉNÉALOGIQUES

#### 1. Les dictionnaires généalogiques comme instruments d'enquête

Les dictionnaires généalogiques se placent au *premier rang des instruments d'enquête*. C'est qu'à l'instar des sources privées (section 9.1.1.3), ils surmontent la dispersion des sources administratives *à la fois dans le temps et dans l'espace* en rassemblant *au nom de la personne* les faits constitutifs de son histoire généalogique. De plus, ils classent même les histoires généalogiques individuelles *par famille*. Enfin, ils portent sur l'histoire généalogique de *l'ensemble des familles* ayant habité le territoire québécois durant le *premier siècle et demi* de son histoire.

#### 2. Les dictionnaires généalogiques comme documents de preuve

Les dictionnaires généalogiques *servent rarement* de documents de preuve, d'une part en raison de leurs défauts de crédibilité et de précision, et, d'autre part, parce que l'information est normalement vérifiable dans les actes auxquels ils renvoient. C'est qu'*indépendamment de la fiabilité* de leurs auteurs, les dictionnaires généalogiques sont exposés à deux catégories de risques (section 6.1.3.2): en tant qu'*imprimés*, ils sont exposés, comme les répertoires de mariages (section 9.2.3.2), aux erreurs et aux omissions, risques inhérents à la *réécriture*, et en tant qu'*arrangements* de l'information, ils sont exposés, en plus, aux risques liés à l'*interprétation*.

C'est ainsi que des erreurs de dates, de lieux et de noms de personnes se glissent inévitablement, bien qu'en quantité négligeable, dans chacun des trois dictionnaires généalogiques québécois, que Tanguay a laissé tomber les dates de naissance et de décès, s'est montré moins intéressé à indexer les actes de sépulture que les autres types d'actes et il a ignoré ou négligé plusieurs séries de registres paroissiaux de la région de Montréal et qui dataient pourtant du Régime français (tels ceux de Saint-Sulpice ou de Saint-Charles-sur-Richelieu); on reproche aussi à Tanguay, de même qu'à Drouin qui a le plus souvent acquiescé aux déductions de son prédécesseur, leurs trop nombreuses erreurs de filiation, et si Jetté s'est efforcé de ne pas tomber dans ce piège, en recherchant plutôt les documents et les indices probants avant de se prononcer, il n'est pas infallible pour autant (section 6.3.3.1).

Par contre, un dictionnaire généalogique, tel le *Dictionnaire Tanguay*, peut renfermer les renvois à des actes aujourd'hui *disparus*. C'est pourquoi la notice d'un dictionnaire généalogique ne doit servir de document de preuve à la place de l'acte auquel il renvoie *qu'en l'absence de l'acte et qu'après démonstration de la crédibilité de l'information* (section 6.3.3).

## 9.2.2 LE RÉPERTOIRE DU PRDH

### 9.2.2.1 LA DESCRIPTION DU RÉPERTOIRE DU PRDH

Le Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal a publié le *Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien*, communément appelé le *Répertoire* du PRDH [PRDH 1980]. C'est la *transcription abrégée* des quelque 300 000 actes d'état civil inscrits dans les registres paroissiaux du Québec jusqu'en 1765, ainsi que de quelques autres catégories de documents administratifs de l'époque: les recensements nominatifs, les actes de confirmation, les actes d'abjuration, les actes d'annulation de mariage, les actes de réhabilitation de mariage, les actes de naturalisation, les témoignages de liberté au mariage, certaines listes de migrants et certains contrats de mariage.

Le Répertoire forme *quatre séries* chronologiques de volumes correspondant respectivement aux périodes 1621-1699, 1700-1729, 1730-49 et 1750-65. Chaque volume est consacré à un nombre plus ou moins élevé de *paroisses limitrophes* (ville de Québec, ville de Montréal, gouvernement des Trois-Rivières, ...). Les abrégés d'actes sont *classés* par paroisse et, dans chaque paroisse, par type d'acte (baptême, mariage et sépulture) et par ordre chronologique. Enfin, les abrégés d'actes sont accompagnés de deux *index onomastiques* des personnes nommées dans les actes, le premier, particulier, à la suite de chaque paroisse, et le second, général, à la fin de chaque série chronologique.

L'information contenue dans le *Répertoire* pousse à sa limite la notion de renvoi attendue d'un répertoire (section 9.2.3). En effet, le renvoi s'y présente comme l'énoncé, dans un format invariable et un ordre de transcription strict, de *tous les éléments variables* du formulaire (figure 9.4, figure 9.5 et figure 9.6).

- D'une part, les noms de toutes les personnes mentionnées dans l'acte sont transcrits en respectant scrupuleusement l'orthographe inscrit dans l'acte. Les personnes susceptibles d'être nommées sont
- le ou les sujets de l'acte (le baptisé, les conjoints, le défunt),
  - le père, la mère et le conjoint des sujets d'actes,
  - les témoins (le parrain et la marraine du baptisé, les témoins d'un mariage ou d'une sépulture, les personnes citées comme apparentées aux précédents, et, de façon générale tout individu n'entrant pas dans les autres catégories de personnes)
  - et le prêtre rédacteur de l'acte.
- D'autre part, l'abrégé d'acte contient aussi les renseignements non nominatifs servant à désigner
- les personnes (présence, sexe, âge, état matrimonial, parenté, profession, consanguinité ou affinité entre les conjoints déclarée au mariage, ...),
  - l'événement (la date et le lieu de survenance de la naissance, du mariage ou du décès)
  - et l'acte (la date et le lieu d'enregistrement du baptême, du mariage ou de la sépulture).

Le cas échéant, l'abrégé de l'acte contient en commentaire des précisions supplémentaires du rédacteur ou des observations du transcripteur à l'intention du lecteur. La *clé* du *Répertoire* du PRDH est exposée en détail au début de chaque volume.

**Figure 9.4**  
**Acte de baptême tiré du Répertoire du PRDH**

LA-PURIFICATION-DE-LA-B.-V.-M-DE-REPENTIGNY		B 281
		B 1730-10-27 N 1730-10-24
01 ANTOINE/BAUDRY		CPM
02 ANTOINE/BAUDRY	ÉPOUX DE 03 PÈRE DE 01	MPM
03 MARIE/PEGUET	ÉPOUSE DE 02 MÈRE DE 01	MPP
04 LOUIS/BAUDRI		PM
05 GENEVIÈVE/MÉNARD	ÉPOUSE DE 06	MPP
06 GUILLAUME/PEGUET	ÉPOUX DE 05	MM
07 MARIE/DEMERS	p : SAGE-FEMME ÉPOUSE DE 08	MPP
08 PAUL/JETTÉ	ÉPOUX DE 07	MM
09 /BOUFFANDEAU	r : C.P. p : PRÊTRE CURÉ	CPM
* LES CÉRÉMONIES ONT ÉTÉ ADMINISTRÉES, L'ENFANT AYANT ÉTÉ ONDOYÉ À LA MAISON PAR LA SAGE-FEMME.		

[Source: *PRDH 1980*, vol. 26, 1984, p. 112; texte intégral cité au tableau 10.7, exemple 4]

**Figure 9.5**  
Acte de mariage tiré du *Répertoire du PRDH*

ST-ROCH-DES-AULNAIES		M 312 1741-11-19
01 JOSEPH/DECHESNE/MIVILLE	c :3      s OUI	CPM
02 MARIE CHARLOTTE/MORIN	c :4      s NON	CPF
03 CHARLES/MIVILLE	PÈRE DE 01	M
04 MARTHE/VALLE	MÈRE DE 01	PF
05 PIERRE/MORIN	PÈRE DE 02	PM
06 MARIE CHARLOTTE/DUBE	MÈRE DE 02	F
07 JEAN BAPTISTE/MIVILLE	FRÈRE DE 01	PM
08 PIERRE/MIVILLE	FRÈRE DE 01	PM
09 ANNE/OIELLET/DEJARDIN		PF
10 MADELEINE/OIELLET		PF
11 /STAMANS		PM
12 /PRADET		PM
13 PIERRE/MORIN	FRÈRE DE 02	PM
14 JEAN/BLOUINS		
15 /DUCHOUQUET	p : PRÊTRE MISSIONNAIRE	CPM
* L'ÉVÊQUE A ACCORDÉ UNE DISPENSE DU TROISIÈME AU QUATRIÈME DEGRÉ DE CONSANGUINITÉ.		

[Source: *PRDH 1980*, vol. 21, 1983, p. 238; texte intégral cité au tableau 10.8, exemple 5]

**Figure 9.6**  
Acte de sépulture tiré du *Répertoire du PRDH*

L'IMMACULÉE-CONCEPTION-DES-TROIS-RIVIÈRES		S 601
		S 1754-08-06 D 1754-08-05
01 HENRI MARIE JOSÈPHE/RIGAUD	13 mois	CDF
02 PIERRE FRANCOIS/RIGAUD/DEVAUDREUIL	PÈRE DE 01	M
p : GOUVERNEUR POUR LE ROI DE LA VILLE ET DU GOUVERNEMENT DE TROIS-RIVIÈRES		
03 LOUISE THERÈSE/FLEURY/DELAGORGENDIERE	MÈRE DE 01	F
04 /PROUST	p : NOTAIRE	PM
05 PHILIPPE/VINET	p : SACRISTAIN	PM
06 BERNARDIN/DEGANNES	p : SUPÉRIEUR DES RÉCOLLETS	CPM
* INHUMÉE DANS L'ÉGLISE DES DAMES URSULINES.		

[Source: *PRDH 1980*, vol. 36, 1987, p. 577; texte intégral cité au tableau 10.9, exemple 3]

### 9.2.2.2 LA CRITIQUE DU RÉPERTOIRE DU PRDH

#### 1. *Le Répertoire du PRDH comme instrument d'enquête*

Le *Répertoire* du PRDH se place au *troisième rang des instruments d'enquête*. C'est qu'il ne surmonte pas la dispersion des sources administratives dans le temps et dans l'espace par un classement des actes, soit par personne, comme les dictionnaires généalogiques (section 9.2.1.2), soit par ordre alphabétique, comme les répertoires de mariages (section 9.2.3.2). En effet, le *Répertoire* du PRDH respecte à la fois l'ordre chronologique des actes et l'orthographe originel des noms de personne, inconvénients heuristiques que ne compense qu'en partie l'index onomastique.

En revanche, il rassemble dans *un seul imprimé tous les renseignements* variables inscrits dans *tous les actes* d'état civil conservés dans *toutes les paroisses* du Québec jusqu'en 1765. Le recours aux registres paroissiaux de cette période d'un siècle et demi, de lecture parfois difficile et inégalement indexés, est par conséquent limité à la vérification de l'information.

#### 2. *Le Répertoire du PRDH comme document de preuve*

Le *Répertoire* du PRDH ne sert jamais de document de preuve, d'une part en raison de ses défauts de crédibilité et de précision, et, d'autre part, parce que l'information est toujours vérifiable dans les actes auxquels ils renvoient. Certes, la qualité d'ensemble du *Répertoire* du PRDH est exemplaire, puisqu'il s'agit d'une transcription des actes *scrupuleusement dépourvue* de toute déduction ou interprétation. Mais en tant qu'*imprimé*, le *Répertoire* du PRDH est inévitablement exposé aux erreurs et aux omissions, risques inhérents à la *réécriture* (section 6.1.3.2).

## 9.2.3 LES RÉPERTOIRES DE MARIAGES

### 9.2.3.1 LA DESCRIPTION DES RÉPERTOIRES DE MARIAGES

Un *répertoire* est un instrument de recherche où les sources inventoriées sont signalées au moyen d'un *renvoi* précis et sont énumérés dans un *ordre* facilitant leur repérage. Ainsi, les renvois d'un répertoire des actes d'un registre paroissial ou du minutier d'un notaire se composent, au minimum, de la date de l'acte et des noms des parties. Quant au classement des renvois, il suit, soit l'ordre chronologique des actes, soit l'ordre alphabétique des patronymes des parties.

Au Québec, la composition minimale des renvois qui forment les *répertoires d'actes de mariage*, appelés couramment *répertoires de mariages* (figure 9.7), s'étend aux trois groupes de renseignements d'identification suivants:

- la date de l'acte,
- les noms des deux conjoints
- et les noms des parents ou du précédent conjoint de chacun des conjoints.

**Figure 9.7**  
**Notices généalogiques d'un répertoire de mariages**

11578.	MIVILLE, CHARLES, 26 ans Chs & M. Savaria; Beauport	08-01-1731	BOUSQUET, MARIE, 44 ans Jn & Cath. Fourier Vve de J-Bte Desrosiers
11579.	" PIERRE, maj. f. Ls & Josette Hervieux	27-09-1813	CHORETTE, M-LOUISE-AGATHE, maj. f. J-Bte & M.-Lse-Agathe Lorrin; St-Laurent
11580.	" CHARLES, 22 ans f. Chs & M-Anne Robert	30-09-1776	GAUVREAU, ANGÉLIQUE, 16 ans f. Jn & M-Jos. Brunet
11581.	" JEAN-BTE, maj. Hyac. & f. Josette Terroux	08-09-1817	GOYET-BELLISLE, M-CATHERINE, maj. Jcqs & f. Cath. Leblanc; Ste-Gen.
11582.	" LOUIS, 23 ans Michel & ...	15-03-1779	HERVIEUX, M-AMABLE, 16 ans f. J-Bte & M-Josephite Dumas
11583.	" CHARLES, 64 ans Vf de Marie Bousquet	17-10-1768	HINS, MARIE, 54 ans Vve de René Leboeuf
11584.	" CHARLES, 52 ans Frs & Marie Langlois Vf de Mad. Tardif	26-10-1733	LABADIE, JEANNE, 59 ans Frs & Jeanne Hébert; Ange-Gardien Vve de Thomas Marié
11585.	" CHARLES, 68 ans Vf Marie Hins	26-04-1774	SIMON-DELORME, M-JOSEPHTE, 35 ans Vve de Jos. Lescault f. Jos-Simon & M-Anne Dubreuil
11586.	" LOUIS, 27 ans f. Jos. & Louise Terrien	21-01-1799	TATOU-BRINDAMOUR, M-LOUISE, 16 ans Paul & M-Lse Maurice-Lafantaisie
11587.	MIYÉ, NICOLAS, maj. Vf Sophie Poirier	26-10-1846	PILON, JUSTINE, maj. Vve J-Bte Leblanc
11588.	" NICOLAS, maj. Nic. & f. Frse Archambault	23-09-1833	POIRIER, SOPHIE, maj. Laurent & f. Marg. Chartrand

[Source: Bergeron et al. 1974, vol. II, p. 164]

*C'est précisément parce que la connaissance du père et de la mère ou conjoint précédent d'une personne suffit pour passer d'un acte de mariage à l'autre que les répertoires de mariage ne sont pas traités comme des instruments de recherche des registres paroissiaux (section 10.4.2.1), mais comme des sources imprimées de plein droit. Leur histoire a été racontée précédemment (section 5.2.3.1).*

De plus, on doit ranger dans la même catégorie que les répertoires de mariages les *répertoires de baptêmes* et les *répertoires de sépultures*. En effet, construits sur le modèle des répertoires de mariages, ils indiquent non seulement la date et le lieu de l'acte, ainsi que le nom du baptisé ou du défunt, mais aussi les noms du père et de la mère ou celui du conjoint du sujet de l'acte. Encore peu nombreux, on les trouve, soit sous la même couverture que le répertoire de mariages paroissial [Goulet 1980: mariages et sépultures; Arsenaault 1983: baptêmes, mariages et sépultures], soit en publications distinctes [Outaouais s.d.: baptêmes et sépultures].

La *formulation* des répertoires de mariages varie cependant d'un éditeur à l'autre, dans la composition des renvois, dans l'ordre de classement et dans le nombre de paroisses répertoriées par volume. La liste des principaux *éditeurs* de répertoires se trouve dans *Grenier 1986* (p. 311-313) et dans *Beauregard 1987* (p. 169-170). Par ailleurs, appartiennent également à la catégorie générale des répertoires de mariages le *Répertoire Drouin* et les fichiers de mariages.

### 1. La composition des renvois des répertoires de mariages

La composition des renvois s'en tient souvent aux trois groupes de renseignements d'identification nécessaires et suffisants pour que le répertoire passe du statut d'instrument de recherche à celui d'imprimé, en particulier chez les pionniers [*Carbonneau 1936, Campagna 1962, Pontbriand 1962*]:

- la date de l'acte,
- les noms des deux conjoints
- et les noms des parents ou du précédent conjoint de chacun des conjoints.

Le *renvoi minimal classique* se présente généralement sous l'une [*Pontbriand 1962, Gareau 1983, ...*] ou l'autre [*Jetté et al. 1970, Cantons 1980, ...*] des deux formes génériques suivantes:

HUDON-Beaulieu, François (v Catherine Labbé)	24 11 1836	PETTIT, Marie Clémence (Joseph & Marie Louise Desrosiers)
24 11 1836	HUDON-Beaulieu, François (v Catherine Labbé) PETTIT, Marie Clémence (Joseph & Marie Louise Desrosiers)	

Mais à mesure que le recours au répertoire s'est substitué en pratique à la lecture de l'acte, d'autres renseignements d'identification présents dans les actes ont été ajoutés aux éléments initiaux:

- le lieu de résidence des parents des conjoints [*Bergeron et al. 1974, Cantons 1980*],
- l'âge au mariage (ou la mention de majorité ou de minorité) [*Bergeron et al. 1974, Jetté et al. 1970*],
- le décès éventuel de parents au mariage de leur enfant (feu, feue) [*Bergeron 1971, Bergeron et al. 1974, Gareau 1983*]
- et, exceptionnellement, une profession notable ou une dispense de parenté.

Cependant, seul le *Répertoire* du PRDH (section 9.2.2) a poussé cette logique à sa *limite* en publiant intégralement *tous* les renseignements d'identification des conjoints inscrits dans les actes de mariage. Le renvoi correspondant d'un répertoire de mariages classique s'inscrirait ainsi:

HUDON-Beaulieu, François, majeur, cultivateur, Rimouski (v Catherine Labbé)  
 PETIT, Marie Clémence, mineure, ibid (f Joseph, tonnelier & Marie Louise Desrosiers) ibid  
 24 11 1836 Trois-Rivières (3-4 c).

Enfin, les ouvrages de Talbot [*Talbot 1948, Talbot 1970, Talbot 1976*] sont mis au rang des répertoires de mariages, bien qu'ils soient, strictement, des dictionnaires généalogiques régionaux réduits aux mariages.

## 2. L'ordre de classement des répertoires de mariages

L'ordre de classement des renvois présente également des variations sensibles. Quelques répertoires conservent les renvois dans l'*ordre chronologique* initial, en faisant suivre leur énumération d'un index onomastique renvoyant aux patronymes des deux conjoints [*Jetté et al. 1970*]. Mais la plupart les classent par *ordre alphabétique*. Bien que tous les compilateurs les trient en priorité sur le patronyme de l'homme, des différences apparaissent cependant dans l'ordre d'intervention des éléments destinés à départager par la suite les cas d'homonymie. Une convergence s'observe toutefois en direction de l'ordre présenté précédemment comme la *norme* de classement des mentions de couple (section 3.4.3.2) (figure 9.7) [*Bergeron et al. 1974, Pontbriand 1975, Gareau 1983*].

## 3. Le nombre de paroisses par répertoire de mariages

Le nombre de paroisses répertoriées par volume ou série de volumes présente des écarts importants. Grosses ou petites, la plupart des paroisses ont leur propre répertoire [*Campagna 1962, Pontbriand 1962, Proulx 1968, Bergeron et al. 1974, Gareau 1983, ...*]. Certaines le partagent toutefois avec quelques voisines [*Jetté et al. 1970*]. Les autres, enfin, sont regroupées par comté [*Pontbriand 1975, Cantons 1980*] ou par région [*Talbot 1948*]. Dans ce dernier cas, les renvois concernant les différentes paroisses sont classés en une seule série et le nom de la paroisse s'ajoute au renvoi.

## 4. Le Répertoire Drouin

Le *Répertoire alphabétique des mariages canadiens-français 1760-1935* [*Drouin 1990*], communément appelé *Répertoire Drouin* et comptant près d'un million de renvois, est assimilable à un immense répertoire de mariage multi-paroissial. Il se compose de deux séries de quarante-neuf volumes, l'une où les renvois sont classés par le nom des époux et l'autre où ils sont classés par le nom des épouses. Le contenu et le classement des notices sont ceux du *Dictionnaire Drouin* (section 9.2.1.1, paragraphe 2).

Le titre ambigu du *Répertoire Drouin* peut laisser croire qu'il contient tous et seulement les mariages catholiques du Québec célébrés entre 1760 et 1935. On remarque toutefois, d'un côté, qu'il renvoie régulièrement à des actes de mariage enregistrés en dehors du Québec (notamment en Ontario, au Nouveau-Brunswick et même en Nouvelle-Angleterre), ainsi qu'à certains contrats de mariage, mais d'un autre côté, qu'il omet parfois des actes enregistrés au Québec avant 1935.

### 5. Les fichiers de mariages

Les *fichiers de mariages manuscrits* sont également assimilables à des répertoires de mariages multi-paroissiaux. Ils sont construits à partir ou sur le modèle des répertoires de mariages, et comptant des centaines de milliers de renvois classés par ordre alphabétique au nom des époux et à celui des épouses. Il convient de signaler notamment

- le *Fichier Loiselle*, œuvre d'Antonin Loiselle, disponible sur *microfiches*,
- le *Fichier Pontbriand*, œuvre de Benoit Pontbriand, disponible sur *microfilm*,
- et le *Fichier Rivest*, œuvre de Lucien Rivest, disponible sur *microfilm*.

#### 9.2.3.2 LA CRITIQUE DES RÉPERTOIRES DE MARIAGES

##### 1. Les répertoires de mariages comme instruments d'enquête

Considérés individuellement, les répertoires de mariages se placent au *deuxième rang* des instruments d'enquête. C'est que même s'ils surmontent la dispersion des actes *dans le temps*, en classant les actes répertoriés par *ordre alphabétique* des noms des personnes, ils laissent néanmoins subsister leur dispersion *dans l'espace*, dans la mesure où la plupart des paroisses ont un répertoire distinct.

Mais considérés collectivement, les répertoires de mariages et les fichiers d'actes se placent au *premier rang* des instruments d'enquête. C'est d'ailleurs à juste titre que Langlois qualifie les répertoires de mariages de sources « les plus pratiques et les plus indispensables » [Langlois 1980, p. 111]. C'est qu'ils sont à la fois adéquats, systématiques et, surtout, nombreux. Ils sont *adéquats* parce que leur information est tirée essentiellement de la source de preuve habituelle des renseignements d'intérêt généalogique, du moins au Québec, les registres paroissiaux catholiques (section 10.2.2), dont ils constituent le pendant imprimé. Ils sont *systématiques*, puisqu'ils n'opèrent aucune sélection dans les actes d'état civil répertoriés. Et surtout, ils sont *nombreux*.

En effet, *presque toutes* les paroisses catholiques et *certaines* paroisses protestantes du Québec possèdent le répertoire de tous les actes de mariages inscrits dans leurs registres depuis leur ouverture jusqu'à nos jours. De plus, plusieurs répertoires de mariages couvrent même en tout ou en partie des régions du *Canada* (section 9.2.5.2) et des *États-Unis* (section 9.2.5.3) où subsistent de fortes concentrations de franco-catholiques d'origine québécoise.

Un *inventaire* des répertoires de mariages catholiques du Québec publiés jusqu'en 1986 a été réalisé par Roland Grenier [Grenier 1986]. L'auteur a découpé la province en 77 unités territoriales correspondant aux districts de recensement, à l'exception des agglomérations urbaines de Montréal et de Québec, subdivisées plutôt en ville et banlieue. La répartition des soixante-dix-sept districts de recensement selon leur couverture en répertoires de mariages catholiques en 1986 fait l'objet du tableau 9.1. On y observe notamment que près de sept districts sur dix sont entièrement couverts au moins jusqu'en 1950 (et, dans

la plupart des cas, jusqu'aux années 1970 ou 1980), que près de neuf districts sur dix le sont au moins jusqu'en 1900 et que tous le sont au moins jusqu'en 1825.

## 2. Les répertoires de mariages comme documents de preuve

Les répertoires de mariages *ne servent jamais* de documents de preuve, d'une part en raison de leurs défauts de crédibilité et de précision, et, d'autre part, parce que l'information est toujours vérifiable dans les actes auxquels ils renvoient.

Certes, la qualité d'ensemble des répertoires de mariages est exemplaire: ils sont l'œuvre d'auteurs *consciencieux*, avides de rentabilité heuristique bien davantage que financière, et ils sont *suffisamment précis* sur les événements et sur l'identité des personnes pour servir d'instruments d'enquête. Toutefois, en tant qu'*imprimés*, les répertoires de mariages sont inévitablement exposés aux erreurs et aux omissions, risques inhérents à la *réécriture* (section 6.1.3.2).

**Tableau 9.1**  
**Répartition des soixante-dix-sept districts de recensement du Québec selon leur couverture en répertoires de mariages catholiques en 1986**

*Nombre, proportion et noms des districts de recensement où les mariages catholiques ont été entièrement répertoriés au moins jusqu'à l'année indiquée:*

année	nombre	proportion	noms des districts de recensement
1950	52	0,68	Abitibi, Argenteuil, Arthabaska, Bagot, Beauce, Bellechasse, Berthier, Brome, Charlevoix-Est, Charlevoix-Ouest, Compton, Deux-Montagnes, Dorchester, Drummond, Frontenac, Gatineau, Iberville, Joliette, Kamouraska, Labelle, Laprairie, L'Assomption, Lévis, L'Islet, Maskinongé, Matapédia, Mégantic, Missisquoi, Montcalm, Montmagny, Montmorency, Napierville, Nicolet, Nouveau-Québec, Pontiac, Portneuf, Richelieu, Richmond, Rimouski, Rouville, Saguenay, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Shefford, Sherbrooke, Soulanges, Stanstead, Témiscamingue, Terrebonne, Verchères, Wolfe, Yamaska
1925	55	0,71	<i>plus:</i> Matane, Rivière-du-Loup, Témiscouata
1900	68	0,88	<i>plus:</i> Beauharnois, Chambly, Champlain, Gaspé-Est, Gaspé-Ouest, Hull, Île Jésus (Laval), Îles-de-la-Madeleine, Lotbinière, banlieue de Montréal, banlieue de Québec, ville de Québec, Saint-Maurice
1875	73	0,95	<i>plus:</i> Chicoutimi, Lac-Saint-Jean-Est, Lac-Saint-Jean-Ouest, Papineau, Vaudreuil
1850	76	0,99	<i>plus:</i> Bonaventure, Huntingdon, ville de Montréal
1825	77	1,00	<i>plus:</i> Châteauguay

[Source: Grenier 1986, *passim*.]

## 9.2.4 LES AUTRES IMPRIMÉS

### 9.2.4.1 LA DESCRIPTION DES AUTRES IMPRIMÉS

La catégorie des *autres imprimés* désigne collectivement les périodiques généalogiques, les monographies familiales, les biographies et dictionnaires biographiques, et les journaux et annuaires. Quant aux instruments de recherche imprimés qui ne sont pas des répertoires d'actes de baptême, de mariage ou de sépulture, peu nombreux et pas toujours traitables comme des sources imprimées de plein droit, ils sont présentés à la suite des sources administratives auxquelles ils renvoient.

#### 1. Les périodiques généalogiques

Les *périodiques généalogiques* sont les périodiques consacrés en tout ou en partie à l'information généalogique. Ils sont l'œuvre, soit de sociétés généalogiques, soit d'historiens, soit d'associations de famille. Une bibliographie des périodiques canadiens d'intérêt généalogique se trouve dans *Mennie 1986* (vol. 1, p. 467 à 470).

Les deux périodiques québécois les plus riches en articles ou en notices généalogiques sont les *Mémoires de la société généalogique canadienne-française*, organe de la Société généalogique canadienne-française (Montréal, depuis 1944; ils ont été indexés jusqu'en 1975 dans *Auger 1984*) et le *Bulletin des recherches historiques*, publié sous la direction de Pierre-Georges Roy (1895-1948) puis de son fils Antoine Roy (1949-1968) (Québec, 1895-1968; il a été indexé jusqu'en 1925 dans *Roy 1925* et en entier dans *Fortier 1988*).

#### 2. Les monographies familiales

Les *monographies familiales* exposent, de façon plus ou moins exhaustive, la descendance, agnatique ou totale, complète ou utile, d'une ou de plusieurs souches. Ainsi, on a imprimé la descendance agnatique, utile et partielle des principales familles du Richelieu [*Dejordy 1927*], la descendance agnatique, complète et partielle des vieilles familles d'Yamachiche [*Desaulniers 1898*], la descendance agnatique, utile et exhaustive de la famille Hamel [*Hamel 1978*] et la descendance totale, complète et exhaustive de la famille Robbert [*Roy 1905*]. La bibliographie des monographies familiales se trouve dans *Roy 1940* et dans *Mennie 1986*.

#### 3. Les biographies et les dictionnaires biographiques

Les *biographies* et les *dictionnaires biographiques* renferment invariablement des renseignements généalogiques.

Plusieurs articles des périodiques précités débordent l'histoire généalogique et portent sur la vie d'un personnage particulier. L'étude de Jean-Pierre Proulx sur Jean Prou et sur son épouse Catherine Pinel représente un modèle du genre [*Proulx 1989*]. De plus, on trouve, notamment, quelques dizaines de biographies d'ancêtres dans *Lebel et al. 1981*, et plusieurs dizaines de notices biographiques de « fils de Québec » dans *Roy 1933*. Par

ailleurs, pour peu qu'une personne ait été *notable*, sa biographie se trouve, soit dans un dictionnaire biographique canadien [DBC 1966, Lejeune 1931], étranger ou international, soit dans un livre qui lui aura été consacré. Enfin, on peut assimiler aux biographies les listes et les études concernant certains groupes d'individus spécifiques, tels certains types d'*immigrants* [Auger 1955, Debien 1952, Dumas 1972, Godbout 1925, Godbout 1953, Godbout 1971, Godbout 1976], les membres du *clergé* [Allaire 1910, Casgrain 1894] ou les *notables*, tels les seigneurs [Roy 1927], les hommes politiques [Desjardins 1902, *Parlementaires* 1980], les officiers d'état-major [Roy 1919], et ainsi de suite [bibliographie partielle dans Jetté 1983, p. xix-xxi].

Par ailleurs, les biographies rédigées *du vivant* du personnage sont *assimilables* à la mémoire ou aux archives du probant. Mais de même que la généalogie n'est pas la biographie (section 2.1.4.2), la biographie n'est pas la généalogie. Centrée sur l'histoire de la *personne*, elle est volontiers imprécise sinon muette sur les renseignements d'intérêt généalogique. À titre d'exemples, le tableau 9.2 énumère les renseignements d'intérêt généalogique présents dans la biographie de huit personnages québécois contemporains et concernant les probants et leurs ascendants.

**Tableau 9.2**  
**Renseignements d'intérêt généalogique présents dans la biographie**  
**de huit personnages québécois**

renseignement d'intérêt généalogique	nom du probant ROBERT BOURASSA	LISE OUIMET-PAYETTE
<b>PROBANT</b>		
profession	avocat et homme d'État	animatrice et femme d'État
date de naissance	14 juillet 1933	29 août 1931
lieu de naissance	Montréal, rue Parthenais	Montréal, rue Delisle
nom du conjoint	Andrée Simard	André Payette, animateur
date de mariage	23 août 1958	1951
lieu de mariage	Saint-Pierre de Sorel	Saint-Irénée de Montréal
<b>PARENTS</b>		
nom du père	Aubert Bourassa	Fernand Ouimet
nom de la mère	Adrienne Courville	Cécile Chartier
date de mariage	?	?
lieu de mariage	?	?
profession du père	fonctionnaire fédéral au Conseil des ports nationaux	chauffeur d'autobus
<b>GRANDS-PARENTS</b>		
aïeul paternel	Toussaint-Jules Bourassa, capitaine du port de Montréal	?
aïeule paternelle	?	?
aïeul maternel	?	?
aïeule maternelle	?	Marie-Louise Laplante

**Tableau 9.2 (suite)**  
**Renseignements d'intérêt généalogique présents dans la biographie**  
**de huit personnages québécois**

<b>renseignement d'intérêt généalogique</b>	<b>nom du probant GUY LAFLEUR</b>	<b>CÉLINE DION</b>
<b>PROBANT</b>		
<b>profession</b>	hockeyeur	interprète de la chanson
<b>date de naissance</b>	20 septembre 1951	30 mars 1968
<b>lieu de naissance</b>	Thurso	Charlemagne
<b>nom du conjoint</b>	Lise Barré	—
<b>date de mariage</b>	16 juin 1973	—
<b>lieu de mariage</b>	non loin de Québec	—
<b>PARENTS</b>		
<b>nom du père</b>	Réjean Lafleur	Adhémar Dion
<b>nom de la mère</b>	Pierrette...	?
<b>date de mariage</b>	?	20 juin 1945
<b>lieu de mariage</b>	Thurso	Saint-Zéphirin de La Tuque
<b>profession du père</b>	soudeur	?
<b>GRANDS-PARENTS</b>		
<b>àïeul paternel</b>	?, cheminot	Charles Dion, de Ste-Anne-des-Monts
<b>àïeule paternelle</b>	?	Ernestine..., de Ste-Anne-des-Monts
<b>àïeul maternel</b>	?	?, de Sainte-Anne-des-Monts
<b>àïeule maternelle</b>	?	?, de Sainte-Anne-des-Monts

  

<b>renseignement d'intérêt généalogique</b>	<b>nom du probant PIERRE BOURGAULT</b>	<b>DIANE DUFRESNE</b>
<b>PROBANT</b>		
<b>profession</b>	animateur	interprète de la chanson
<b>date de naissance</b>	23 janvier 1934	30 septembre 1944
<b>lieu de naissance</b>	East-Angus	Montréal, rue Aylwin, quartier Hochelaga
<b>PARENTS</b>		
<b>nom du père</b>	?	?, remarié à une Irlandaise
<b>nom de la mère</b>	?, franco-américaine	?, décédée en 1957, à 34 ans
<b>date de mariage</b>	?, le probant est le troisième enfant	?, la probante est l'aînée
<b>lieu de mariage</b>	?	?
<b>profession du père</b>	registrateur à Cookshire	agent d'assurances
<b>GRANDS-PARENTS</b>		
<b>àïeul paternel</b>	?, fermier à Saint-Jude	?
<b>àïeule paternelle</b>	?	?
<b>àïeul maternel</b>	?	?
<b>àïeule maternelle</b>	?	?

**Tableau 9.2 (suite)**  
**Renseignements d'intérêt généalogique présents dans la biographie**  
**de huit personnages québécois**

renseignement d'intérêt généalogique	nom du probant GAÉTAN BOUCHER	SIMONNE MONET-CHARTRAND
<b>PROBANT</b>		
profession	champion olympique	militante pour les droits des femmes
date de naissance	10 mai 1958	4 novembre 1919
lieu de naissance	Charlesbourg	Montréal
nom du conjoint	—	Michel Chartrand, syndicaliste
date de mariage	—	16 février 1942
lieu de mariage	—	Notre-Dame de Montréal
<b>PARENTS</b>		
nom du père	Cyrénus Boucher	Amédée Monet
nom de la mère	Louise Thibault	Berthe Alain
date de mariage	27 septembre 1952	11 octobre 1916
lieu de mariage	région de Québec	?
profession du père	cadre d'une société ferrovière	juge et homme politique
<b>GRANDS-PARENTS</b>		
aïeul paternel	Cyrénus Boucher, artisan du cuir à Québec, né à St-Benjamin (Dorchester)	Dominique Monet, juge et homme politique, né à Saint-Michel (Napierville)
aïeule paternelle	Eugénie Labbé, née et mariée à Québec	Marie-Louise Lahaie, institutrice, de Saint-Michel (Napierville)
aïeul maternel	Albert Thibault, né à St-Eugène (L'Islet), Lazare Alain employé de chantiers maritimes à Lauzon	?
aïeule maternelle	Fédora Martin, née [et mariée] à Lévis	Marie Lalonde

[Sources: Robert Bourassa: *Bertrand* 1983, p. 4 et 13; Lise Ouimet-Payette: *Montréal* 1975, p. 161, 165, 181 et 184; Guy Lafleur: *Lafleur* 1981, p. 73, 102 et 127; Céline Dion: *Chatelle* 1983, p. 115, 117 et 122; Pierre Bourgault: *Lebel* 1983, p. frontispice, 74 et 75; Diane Dufresne: *Racine* 1984, p. 13-20; Gaétan Boucher: *Chartier* 1984, p. 22-23; Simonne Monet-Chartrand: *Monet* 1981, vol. I, p. 50-51, 112, 158 et 278, et vol. II, p. 51-52, 102 et 140]

#### 4. Les journaux et les annuaires

Les *journaux* et les *annuaires* sont quelquefois précieux pour le généalogiste. C'est que, *contemporains des personnes et des événements*, contrairement aux autres imprimés, ils sont *assimilables aux sources administratives*.

Les *journaux* contiennent notamment des *notices nécrologiques* (avis de décès) particulièrement riches en renseignements généalogiques, comme l'illustrent les quatre notices nécrologiques qui composent le tableau 9.3. On trouve aussi dans les journaux des entrefilets sur des visites, des accidents, des déplacements, des concours, des condamnations ou des promotions où il est courant de rencontrer des indications généalogiques. Le premier journal publié au Québec est *La Gazette de Québec*, hebdomadaire bilingue dont le premier numéro est du 5 février 1764. L'inventaire des journaux publiés au Québec de 1764 à 1964 se trouve dans *Beaulieu et al. 1965*. La plupart des journaux québécois sont disponibles sur *microfilm*, entre autres à la Bibliothèque nationale du Québec et à la Salle Gagnon de la Bibliothèque de la ville de Montréal.

Les *annuaires* (professionnels, commerciaux, résidentiels, téléphoniques, ...), qui s'apparentent à des recensements, témoignent de présences et de professions qui, parfois, orientent la recherche. Par ailleurs, si un apparenté a acquis quelque notoriété, sa notice biographique peut apparaître dans un quelconque *Who's Who* local, provincial, national ou international. Au Québec, les personnages notables du xx<sup>e</sup> siècle se retrouvent en particulier dans le *Who's Who in Canada* (Toronto, depuis 1914), dans le *Canadian Who's Who* (Toronto, depuis 1910), ou dans les *Biographies canadiennes-françaises* (Montréal, depuis 1920).

#### 9.2.4.2 LA CRITIQUE DES AUTRES IMPRIMÉS

##### 1. *Les autres imprimés comme instruments d'enquête*

Les autres imprimés se placent *au dernier rang* des instruments d'enquête, en raison de la faiblesse de leur information généalogique. C'est qu'en raison de la richesse, d'une part, des dictionnaires et des répertoires de mariages, et, d'autre part, des sources administratives, il est *relativement rare* que les autres imprimés fournissent des renseignements dignes de recherche, soit parce qu'ils auraient été *difficiles à trouver* autrement, soit parce qu'ils *abrègent* considérablement la recherche.

C'est néanmoins possible. Ainsi, grâce à une *monographie familiale*, le généalogiste peut suivre aisément une ligne ascendante jusqu'à la souche, pourvu que le probant ou l'un de ses ascendants y soit mentionné. Par ailleurs, il arrive que des *notices nécrologiques*, des *biographies* (tels *Chatelle 1983* et *Woods 1986*) ou des *articles* (tels *Godbout 1944a* et *Turquois 1987*) fassent état de sources ou de renseignements auxquels le lecteur n'aurait eu accès qu'au prix d'efforts sans commune mesure avec la recherche qui lui a fait découvrir l'imprimé.

Enfin, il arrive parfois que la *combinaison des renseignements* tirés de divers imprimés de dernier rang et jugés crédibles produise des résultats surprenants. Ainsi, le tableau 9.4 montre que la combinaison des renseignements d'intérêt généalogique présents, d'une part, dans des *Who's Who*, et, d'autre part, dans d'autres catégories d'imprimés considérés comme secondaires, a permis de reconstituer en majeure partie les cinq premières générations de l'ascendance des enfants du brasseur montréalais Eric Herbert Molson.

**Tableau 9.3**  
**Notices nécrologiques**

**KIMPTON, Marc-Olivier**

À l'hôpital Sainte-Justine, le 9 juin 1988, à l'âge de 1 an, est décédé Marc-Olivier Kimpton, fils de Marc Kimpton et de Marie Robert. Outre ses parents, il laisse sa sœur Anne, sa grand-mère paternelle Mme Marie-Paule Kimpton, ses grands-parents maternels M. et Mme Rosaire Robert, son arrière-grand-père M. René Robert, son arrière-grand-mère Mme Thérèse Desjardins, ainsi que ses oncles et tantes, cousins et cousines. Une cérémonie des anges aura lieu, le samedi 11 juin, à 9 heures a.m., en l'église Ste-Paule et de là au cimetière de St-Jérôme...

**GOYETTE, Gilles**

À l'hôpital Haut-Richelieu, le 9 juin 1988, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Gilles Goyette, époux de Claire Chagnon. Outre son épouse, il laisse ses enfants: Robert, Benoit, Caroline; sa mère Mme veuve Salomon Goyette (Gertrude Latour), sa belle-mère Mme veuve Angelbert Chagnon (Léda Arsenault), six frères, une sœur, plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces... Funérailles samedi, à 10 heures, en l'église St-Noël-Chabanel d'Iberville, suivies de l'inhumation à Iberville.

**LAFLÈCHE, Paul-Émile**

À l'Hôtel-Dieu de Sorel, le 7 juin 1988, est décédé M. Paul-Émile Lafèche, 78 ans, époux de feu Micheline Ricard, demeurant au 1312, Papineau, Tracy. Il laisse dans le deuil ses sœurs et ses beaux-frères: Mme Marguerite Bouvier, de St-Roch, M. et Mme John Rose (Lucienne), du Mass., M. et Mme Bertrand Préfontaine (Claire), du Mass., Mme Denise Matte, de St-Roch, M. et Mme Gérard Perron (Madeleine), de St-Roch, M. Joseph Romano, de Montréal, ses beaux-frères et belles-sœurs: Mlle Marie Ricard et son ami Rolland Lebrun, de Montréal, M. et Mme Raymond Ricard, de Berthierville, M. et Mme Florent Ricard, de La Prairie, M. Jean-Claude Ricard, de Montréal... Funérailles samedi le 11, à 14 heures en l'église Marie-Auxiliatrice de Tracy. Inhumation au cimetière de St-Roch-sur-Richelieu...

**PROULX, Maurice (abbé)**

À l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière, le 7 juin 1988, à l'âge de 86 ans, est décédé Monsieur l'abbé Maurice Proulx, natif de St-Pierre de Montmagny. Ordonné prêtre en 1928, il occupa plusieurs fonctions et mérita plusieurs titres: agronome, cinéaste, producteur indépendant, boursier de l'université Cornell à Ithaca, N.Y., professeur agrégé à la Faculté d'agriculture de l'université Laval, fondateur et directeur du service social de l'Enfance et de la Famille du diocèse de Ste-Anne, docteur Honoris Causa de l'université Concordia à Montréal, patron de la Fondation Maurice-Proulx, médaillé d'or du Mérite Agricole avec titre de Commandeur de Très Grand Mérite Spécial de l'Ordre du Mérite Agricole du Québec, Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique de l'Ordre des agronomes du Québec, médaillé de l'Escolle de l'Association des Anciens de l'université Laval, décoré de l'Ordre du Canada, Officier de l'Ordre du Québec, prix de la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Ste-Anne. Il demeurait à La Pocatière et autrefois à St-Pierre de Montmagny... Le service religieux sera célébré le samedi, 11 juin 1988, à 14h30 en l'église St-Pierre de Montmagny et de là au cimetière paroissial. Aîné d'une famille de 14 enfants, il laisse dans le deuil ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs: Mme Armand Proulx (Lucette Samson), Mme Gérard Delagrave (Jeanne), M. Mme Alexandre Proulx (Simonne Delagrave), Mme Fortunat Proulx (Jeannette St-Amant), Mme René Samson (Corinne), M. Aimé Marois (feu Lucie), Mme Jos Proulx (Rita Roy), Mme Jean-Marie Proulx (Monique Garant), Mme Roger Proulx (Marcelle Talbot), M. et Mme Léopold Lemieux (Thérèse), M. et Mme Jean-Paul Proulx (Claire Picard), sa tante Mme J. A. Narcisse Proulx (Graciette), ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, parents et amis...

[Source: *Le Journal de Montréal*, Montréal, vendredi 10 juin 1988, page 88]

## 2. Les autres imprimés comme documents de preuve

Les autres imprimés *servent rarement* de document de preuve, d'une part en raison de leurs défauts de crédibilité et de précision, et, d'autre part, parce que l'information est habituellement vérifiable dans des sources administratives. C'est qu'ils sont presque tous exposés à la fois aux *risques de la réécriture* et à ceux de *l'interprétation*, au même titre que les dictionnaires. De plus, leur usage est souvent délicat en raison des *erreurs méthodologiques* des auteurs. La plus dommageable d'entre elles est l'absence d'indication rigoureuse des sources sur lesquelles s'appuient leurs déductions, qu'elle rend dès lors invérifiables. Les journaux et les annuaires font toutefois *exception*, dans la mesure où ils sont assimilables à des sources administratives au plan de la crédibilité, puisqu'ils constituent, en principe, des témoignages contemporains et fiables.

C'est pourquoi l'information tirée des autres imprimés ne doit servir de document de preuve à la place de la source administrative à laquelle ils renvoient *qu'en l'absence de la source administrative et qu'après démonstration de la crédibilité de l'information* (section 6.3.3).

**Tableau 9.4**  
**Partie de la table d'ascendance des enfants d'Eric Herbert Molson reconstituée à partir d'imprimés (5 générations)**

---

GÉNÉRATION I	
1	<b>MOLSON, Andrew Thomas</b> [ <i>Canadian Who's Who 1987</i> , p. 993] <b>MOLSON, Michael Justin</b> [ <i>Canadian Who's Who 1987</i> , p. 993] <b>MOLSON, Geoffrey Eric</b> [ <i>Canadian Who's Who 1987</i> , p. 993]
GÉNÉRATION II	
2	<b>MOLSON, Eric Herbert</b> , brasseur et homme d'affaires de Montréal [ <i>Canadian Who's Who 1987</i> , p. 993; <i>Woods 1985</i> , p. 10-11 et 378] n 16 septembre 1937 Montréal [ <i>Canadian Who's Who 1987</i> , p. 993] <i>m 16 avril 1966...</i> [ <i>Canadian Who's Who 1987</i> , p. 993; <i>Woods 1985</i> , p. 378]
3	<b>MITCHELL, Jane</b> [ <i>Canadian Who's Who 1987</i> , p. 989 et 993; <i>Woods 1985</i> , p. 10-11 et 378]
GÉNÉRATION III	
4	<b>MOLSON, Thomas Henry Pentland</b> , brasseur et homme d'affaires de Montréal; de religion anglicane [ <i>Canadian Who's Who 1987</i> , p. 993; <i>Canadian Who's Who 1936-1937</i> , p. 793; <i>Woods 1985</i> , p. 10-11; <i>Roy 1901</i> , p. 78] n 21 juillet 1901 Montréal [ <i>Sandwell 1933</i> , p. 247] d 4 avril 1978 [ <i>Woods 1985</i> , p. 247] <i>m 7 mars 1933 Montréal</i> [ <i>Canadian Who's Who 1936-1937</i> , p. 793]
5	<b>CANTLIE, Celia Frances</b> [ <i>Canadian Who's Who 1987</i> , p. 993; <i>Canadian Who's Who 1936-1937</i> , p. 793]
6	<b>MITCHELL, William</b> , avocat et juge de la Cour Supérieure du Québec [ <i>Canadian Who's Who 1987</i> , p. 989 et 993] n 7 septembre 1907 Montréal [ <i>Canadian Who's Who 1987</i> , p. 989] <i>m 4 août 1934...</i> [ <i>Canadian Who's Who 1987</i> , p. 989]

- 7 **BRADLEY, Margaret Alice** [*Canadian Who's Who 1987*, p. 989 et 993]

## GÉNÉRATION IV

- 8 **MOLSON, Herbert**, brasseur, homme d'affaires de Montréal et lieutenant-colonel; de religion anglicane [*Canadian Who's Who 1936-1937*, p. 793; *Woods 1985*, p. 10-11 et 247; *Sandwell 1933*, p. 243]  
 n 29 mars 1875 Montréal [*Who's Who in Canada 1914*, p. 683; *Canadian Who's Who 1936-1937*, p. 793; *Woods 1985*, p. 226; *Sandwell 1933*, p. 243]  
 d 20 mars 1938 Montréal [*Woods 1985*, p. 226]  
*m 11 avril 1899 Québec* [*Who's Who in Canada 1914*, p. 683; *Woods 1985*, p. 247]
- 9 **PENTLAND, Elizabeth Zoé** [*Who's Who in Canada 1914*, p. 683; *Woods 1985*, p. 10-11 et 247; *Roy 1901*, p. 78]  
 n 17 juin 1875 Québec [*Roy 1901*, p. 78]
- 10 **CANTLIE, George Stephen**, marchand, homme d'affaires de Montréal et lieutenant-colonel; de religion presbytérienne [*Who's Who in Canada 1915-1916*, p. 602]  
 n 2 mai 1867 Montréal [*Who's Who in Canada 1915-1916*, p. 602]  
*m... novembre 1896 Québec* [*Who's Who in Canada 1915-1916*, p. 602]
- 11 **CAMPBELL, Beatrice Mary** [*Who's Who in Canada 1915-1916*, p. 602]  
 n... d 1923 [*Canadian Who's Who 1936-1937*, p. 170]
- 12 **MITCHELL, Walter George**, avocat et homme d'État; de religion anglicane [*Who's Who in Canada 1934-1935*, p. 1488; *Parlementaires 1980*, p. 407]  
 n 30 mai 1877 Danby (Richmond) d 3 avril 1935 Montréal [2<sup>e</sup> m 9 avril 1927 Redding, Pennsylvanie; Grace Hewitt] [*Who's Who in Canada 1934-1935*, p. 1488; *Parlementaires 1980*, p. 407]  
*m 4 février 1907 Saint-Louis-de-France de Montréal* [*Who's Who in Canada 1934-1935*, p. 1488; *Parlementaires 1980*, p. 407]
- 13 **PELLETIER, Antonia** (veuve de Charles Francis Moore); de religion catholique [*Who's Who in Canada 1934-1935*, p. 1488; *Parlementaires 1980*, p. 407]
- 14 **BRADLEY, F. H.**, médecin [*Canadian Who's Who 1987*, p. 989]  
*m...*
- 15 ?

## GÉNÉRATION V

- 16 **MOLSON, John Thomas**, brasseur [*Canadian Who's Who 1936-1937*, p. 793; *Woods 1985*, p. 10-11; *Sandwell 1933*, p. 244] (Thomas MOLSON & Martha MOLSON) [*Woods 1985*, p. 10-11; *Sandwell 1933*, p. 244]  
 n 31 octobre 1837 Montréal [*Sandwell 1933*, p. 244]  
 d 13 octobre 1910 [*Sandwell 1933*, p. 244]  
 [1<sup>er</sup> m 1865...: Lillias Savage, d 22 juillet 1866..., 27 ans] [*Sandwell 1933*, p. 251]  
*m 2 juin 1874...* [*Sandwell 1933*, p. 225]
- 17 **BUTLER, Jane Baker** [*Canadian Who's Who 1936-1937*, p. 793; *Woods 1985*, p. 10-11; *Sandwell 1933*, p. 225]  
 (...) (d'une famille loyaliste établie à Waterloo) [*Sandwell 1933*, p. 225]  
 n... novembre 1850... [*Sandwell 1933*, p. 228]  
 d 6 février 1926 Atlantic City [*Sandwell 1933*, p. 228]
- 18 **PENTLAND, Charles Andrew**, avocat de Québec [*Who's Who in Canada 1914*, p. 683; *Woods 1985*, p. 247]  
 (Charles PENTLAND & Catherine Zoé TASCHEREAU) [*Woods 1985*, p. 247; *Roy 1901*, p. 77]  
 n 29 mai 1848 Québec d 19 août 1925 Québec [*Roy 1901*, p. 77]  
*m 15 juillet 1872 Québec* [*Roy 1901*, p. 77]

- 19 **FALKENBERG, Mary** [Roy 1901, p. 77]  
(A. FALKENBERG, baron, consul général de Suède et de Norvège au Canada & Elizabeth KIMBALL) [Roy 1901, p. 77]  
d 8 octobre 1892 Québec (45 ans) [Roy 1901, p. 77]
- 20 **CANTLIE, James Alexander**, homme d'affaires de Montréal, arrivé au Canada en 1863; de religion presbytérienne [Who's Who in Canada 1915-1916, p. 602 et 804]  
(Francis CANTLIE & Mary STUART) [Who's Who in Canada 1915-1916, p. 804]  
n 5 juin 1836 Clunymore-Mortlach, Écosse [Who's Who in Canada 1915-1916, p. 804]  
m 10 mai 1866 Montréal [Who's Who in Canada 1915-1916, p. 804]
- 21 **STEPHEN, Eleanora Simpson** [Who's Who in Canada 1915-1916, p. 602 et 804]  
(William & Elpset Smith) (sœur de Lord Mount Stephen, n 5 juin 1829 Dufftown, Banffshire, Écosse, arrivé au Canada en 1850) [Who's Who in Canada 1915-1916, p. 804 et 1136]
- 22 **CAMPBELL, William Darling**, notaire de Québec  
[Who's Who in Canada 1915-1916, p. 602; Roy 1933, vol. 4, p. 108-109]  
(Archibald CAMPBELL, notaire & Agnès GEORGE) [Roy 1933, vol. 4, p. 108; vol. 3, p. 47-49]  
n 25 mars 1830 Québec d 3 mars 1885 Québec [Roy 1933, vol. 4, p. 108-109]  
m...
- 23 ?
- 24 **MITCHELL, William**, marchand de bois et sénateur; de religion anglicane  
[Who's Who in Canada 1934-1935, p. 1488; Parlementaires 1980, p. 407; Who's Who in Canada 1915-1916, p. 962]  
(Thomas MITCHELL & Margaret PATRICK) [Who's Who in Canada 1915-1916, p. 962]  
n 14 mars 1851 township de Durham, Ontario [Who's Who in Canada 1915-1916, p. 962]  
m 1<sup>er</sup> novembre 1876 Danville (Richmond) [Who's Who in Canada 1915-1916, p. 962]
- 25 **GODDARD, Dora**  
[Who's Who in Canada 1934-1935, p. 1488; Parlementaires 1980, p. 407; Who's Who in Canada 1915-1916, p. 962]  
(George A. GODDARD & ...) [Who's Who in Canada 1915-1916, p. 962]
- 26 à 31 ?
- 

### 9.2.5 LES IMPRIMÉS RELATIFS AUX SOURCES ÉTRANGÈRES

Le généalogiste québécois veut ou doit consulter à l'occasion des sources *conservées à l'extérieur du Québec*. Compte tenu des principaux courants d'immigration et d'émigration qui ont traversé l'histoire du Québec (section 8.1.2.1), les États étrangers sont répartis en six groupes: l'Acadie, les autres provinces du Canada, les États-Unis, la France, les Îles Britanniques et les autres États. Par ailleurs, comme il est impossible pour un Occidental de poursuivre une ligne ascendante bien au-delà du xvi<sup>e</sup> siècle sans qu'il descende d'une famille noble (section 8.6.2), la dernière section porte spécifiquement sur les imprimés relatifs à la *noblesse d'Europe*.

Intentionnellement sommaire, la présentation des ressources étrangères prend la forme d'une *orientation bibliographique* destinée à diriger le généalogiste québécois vers les guides et les travaux étrangers les plus aptes à répondre à ses besoins.

### 9.2.5.1 LES SOURCES EN ACADIE

Partie de la Nouvelle-France, l'Acadie a bénéficié des mêmes institutions ecclésiastiques et civiles que le Canada, et notamment des registres paroissiaux (chapitre 10), du notariat (section 11.1) et des recensements nominatifs (section 11.2). Mais la cession à la Grande-Bretagne de 1713, puis l'expulsion et, finalement, la déportation des habitants d'origine franco-catholique en 1755 ont dispersé et, surtout, *décimé* la documentation sur l'Acadie française comme sa population.

L'ouvrage *fondamental* d'introduction aux sources administratives acadiennes est l'*Inventaire général des sources documentaires sur les Acadiens* du Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton [Acadie 1975]. On y apprend notamment qu'il ne subsiste vraisemblablement qu'entre le tiers et la moitié des *registres paroissiaux* antérieurs à la déportation et qu'ils ne couvrent que le XVIII<sup>e</sup> siècle, à quelques actes près (p. 380-382), qu'il ne subsiste que quelques dizaines d'actes des *minutiers des notaires* ayant exercé en Acadie avant la déportation, Louisbourg excepté (p. 176-181), et qu'en définitive, les quelques *recensements nominatifs* du dernier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, et même les recensements partiellement ou totalement nominatifs du XVIII<sup>e</sup> siècle, représentent souvent l'unique source administrative d'intérêt généalogique d'une période ou d'une localité (p. 398-418).

La plupart des sources administratives subsistantes sont disponibles sur *microfilm* auprès des Archives nationales du Canada. De plus, certaines d'entre elles ont même été *publiées* sous forme de répertoires ou même d'extraits, tels les registres paroissiaux de Port-Royal, de Beaubassin et de Saint-Charles des Mines, les recensements nominatifs de 1671, 1678 et 1686, et plusieurs sources relatives à l'« exil » consécutif à la déportation, entre autres dans *Gaudet 1906*, *Hébert 1980*, *Jehn 1977* et *Rieder 1967*.

Il existe deux *dictionnaires* généalogiques des familles acadiennes: celui de Bona *Arsenault* [Arsenault 1978], centré sur l'Acadie française, et celui d'Adrien *Bergeron* [Bergeron 1981], centré sur la descendance québécoise des Acadiens. L'un et l'autre sont cependant décevants parce qu'*incomplets* et, surtout, *dangereux* parce que les filiations, trop souvent erronées en raison de l'absence d'actes ou de contrats de mariage explicites, ne sont presque jamais justifiées par d'autres documents.

La plus importante concentration de sources imprimées et manuscrites portant sur l'histoire et la généalogie de l'Acadie se trouve à la bibliothèque du *Centre d'études acadiennes* de l'Université de Moncton (Moncton, Nouveau-Brunswick, E1A 3E9). Par ailleurs, les bibliothèques dotées d'une section généalogique possèdent normalement les deux dictionnaires généalogiques et la plupart sinon tous les imprimés résumant des sources administratives.

### 9.2.5.2 LES SOURCES AU CANADA

De façon générale, la recherche généalogique dans les autres provinces du Canada ne se présente pas sous le même angle selon qu'il s'agit de franco-catholiques ou d'anglo-protestants.

### 1. *Les sources franco-catholiques au Canada*

La population *franco-catholique* des autres provinces du Canada bénéficie de *registres paroissiaux* tenus selon les mêmes règles et avec la même régularité qu'au Québec. La répartition des paroisses catholiques du Canada par diocèse se trouve dans le *Canada ecclésiastique* [Canada 1973] ou dans son successeur, l'*Annuaire de l'Église catholique au Canada* [Annuaire 1988].

Par ailleurs, les régions densément peuplées de franco-catholiques sont couvertes partiellement ou en totalité par des *répertoires de mariages* construits sur le modèle des répertoires québécois (section 9.2.3) [Mennie 1986]. C'est le cas, notamment, des paroisses des comtés de Russell, de Prescott, de Carleton et de Glengarry en Ontario [Hamelin 1975], de la plupart des paroisses des comtés de Madawaska, de Gloucester et de Kent au Nouveau-Brunswick [Langlois 1971, S. H. N. D. 1978] et de plusieurs paroisses des diocèses de Saint-Boniface et de Winnipeg au Manitoba [Lareau et al. 1984]. Cependant, il n'existe pas pour les répertoires de mariages des autres provinces du Canada d'inventaire comparable à celui de Grenier pour le Québec (section 10.4.2.1, paragraphe 1).

Enfin, à l'instar des registres paroissiaux du Québec (section 10.4.2.3), la plupart, sinon la totalité, des registres paroissiaux catholiques du Canada ont été *microfilmés* par les Mormons. Les microfilms de certains de ces registres sont disponibles, par exemple, à la Salle Gagnon de la Bibliothèque de la ville de Montréal: ceux des paroisses francophones de l'Ontario des origines à 1910 et ceux des paroisses catholiques des diocèses de Moncton et d'Edmunston, au Nouveau-Brunswick, des origines au début du xx<sup>e</sup> siècle.

### 2. *Les sources anglo-protestantes au Canada*

Les conditions de la recherche généalogique dans la population *anglo-protestante* du reste du Canada ressemblent à la fois à celles que connaissent les Québécois de même origine ethnique ou religieuse et à celles qu'affrontent les Américains en général (section 9.2.5.3). Dans l'ensemble, les difficultés entraînées par la dispersion et les lacunes des registres paroissiaux des diverses confessions religieuses sont atténuées, notamment depuis la deuxième moitié du xix<sup>e</sup> siècle, et par l'existence d'un enregistrement civil centralisé (section 10.2.1.3, paragraphe 2), et par la tenue de recensements périodiques (section 11.2.2.2 et section 11.2.4.2) [Hillman 1987].

Le meilleur guide généalogique canadien est l'ouvrage d'Angus Baxter [Baxter 1978], que complète utilement le guide sommaire des sources généalogiques au Canada publié par les Archives nationales du Canada [A. N. C. 1988].

#### 9.2.5.3 LES SOURCES AUX ÉTATS-UNIS

Porte-étendard de l'idéologie de la liberté individuelle et du *self-made man*, les États-Unis sont paradoxalement l'un des États du monde les mieux pourvus en guides et en outils généalogiques, tant au plan de la qualité que de la quantité, comme en témoigne l'ouvrage d'introduction bibliographique de la bibliothécaire Lois G. Gilmer [Gilmer 1988].

D'excellents *manuels-guides* conduisent les néophytes à travers le labyrinthe des sources manuscrites et imprimées américaines. Étant donné leur fréquente spécialisation, régionale, documentaire ou religieuse (c'est le cas, notamment, des Mormons), leurs approches respectives sont le plus souvent *complémentaires*. Le généalogiste tire par conséquent profit de la confrontation de *Crandall 1984* (pour la Nouvelle-Angleterre), de *Greenwood 1973* (fondamental pour l'usage des sources manuscrites), de *Jaussi et al. 1977* (fondamental pour les ressources et les méthodes des Mormons), de *Kirkham 1973*, de *Rubincam et al. 1960* (le classique des introductions à la généalogie américaine), de *Stevenson 1973*, de *Williams 1960* et de *Wright et al. 1967*. Par ailleurs, les Québécois descendant des *prisonniers de guerre* anglo-américains des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles peuvent compter notamment sur *Coleman 1925*.

La recherche généalogique dans la population *catholique franco-américaine* est toutefois réduite à la portion congrue dans ces manuels-guides essentiellement *W.A.S.P.-oriented*. En revanche, elle bénéficie des institutions franco-catholiques qui ont été transplantées en sol américain en même temps que les hommes, et notamment des *registres paroissiaux*, dont la précision et l'état de conservation font l'envie des chercheurs non catholiques.

Ces registres paroissiaux catholiques ont servi de point d'appui à plusieurs publications généalogiques. Ainsi, des dizaines de paroisses franco-américaines de la *Nouvelle-Angleterre* et de l'État de New York possèdent un répertoire de mariages calqué sur le modèle québécois (section 9.2.3) [*Bégin 1980, Bisailon 1985, Bisson et al. 1978, Quintin 1978, ...*]. Par ailleurs, de nombreuses sources concernant la *Louisiane* franco-acadienne du XVIII<sup>e</sup> siècle, et principalement ses plus anciens registres paroissiaux, ont été publiées intégralement ou en abrégé [*Baton Rouge 1978, Forsyth et al. 1980, Hébert 1974, Hébert 1978, ...*]. Enfin, les registres de plusieurs *anciens établissements français* des Grands-Lacs, de la vallée du Mississippi et du Nord-Ouest ont fait l'objet de publication, tels ceux des forts français de l'Ouest [*Beauregard 1984*] et du *Pacific Northwest* [*Munnick 1979*], ou ont servi à la reconstitution des familles locales, tels ceux de la région de Détroit [*Denissen 1976*].

Les sociétés généalogiques franco-américaines sont regroupées au sein de la *Fédération des sociétés de généalogie et d'histoire franco-américaines* (casier postal 3558, Manchester, New Hampshire 03105).

#### 9.2.5.4 LES SOURCES EN FRANCE

La France généalogique qui intéresse généralement le Québécois est antérieure au XVIII<sup>e</sup> siècle, voire même au XVII<sup>e</sup> siècle, alors que le Français moyen s'estime favorisé de remonter au Grand Siècle par quelque ligne ascendante. Néanmoins, cette divergence n'empêche pas le généalogiste québécois de tirer profit de ses guides français.

Le guide classique d'introduction à la généalogie française est celui de Pierre Durye [*Durye 1985*; la première édition est de 1961]. On peut compléter son information, assez

succincte, à l'aide de *Colin 1988*, de *Grandeau 1984*, d'*Hézelles et al. 1979* ou de *Pélissier 1985*. Il existe, par ailleurs, une imposante *bibliographie* des généalogies publiées [*Arnaud 1978*]. Quant aux bibliothèques et aux dépôts d'archives, elles font l'objet d'une présentation d'ensemble dans *Chauleur 1978*, tandis que les fonds d'intérêt généalogique des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale sont énumérés dans *Favier 1978* et dans *Bernard 1981*.

On ne rencontre cependant qu'un très petit nombre d'études généalogiques intéressant directement les ancêtres des Québécois [*Godbout 1925*, *Godbout 1971*, *Montagne 1965*]. Cette lacune est compensée par l'accueil des Archives départementales et des Cercles généalogiques, dont les adresses se trouvent dans *Beauregard et al. 1987* (p. 175-182) et dans *Pélissier 1985* (p. 43-45).

#### 9.2.5.5 LES SOURCES DANS LES ÎLES BRITANNIQUES

Les Québécois d'ascendance anglaise, galloise, écossaise ou irlandaise partagent avec les Canadiens et les Américains de même souche d'excellents *manuels-guides* sur la recherche généalogique dans les Îles Britanniques. Les ouvrages les plus utiles sont ceux de Gardner et Smith sur l'Angleterre et le pays de Galles [*Gardner et al. 1966*], d'Angus Baxter sur la Grande-Bretagne et l'Irlande [*Baxter 1982*] et d'Hamilton-Edwards sur l'Écosse [*Hamilton 1986*].

#### 9.2.5.6 LES SOURCES DANS LES AUTRES ÉTATS

La recherche généalogique de Canadiens en *Europe* bénéficie d'un guide général, celui d'Angus Baxter [*Baxter 1985*]. Par ailleurs, *Beard et al. 1977* présente sommairement les principales sources manuscrites et imprimées de *tous* les États du monde.

#### 9.2.5.7 LES IMPRIMÉS RELATIFS À LA NOBLESSE D'EUROPE

En raison des liens anciens, étroits et durables de la généalogie et du pouvoir (section 5.1.3), les imprimés relatifs à la noblesse d'Europe sont à la fois anciens, abondants, dispersés et inégaux en valeur.

*Aucun ouvrage bibliographique* ne recense l'ensemble des imprimés relatifs à la généalogie des familles nobles d'Europe. Cependant, les principaux ouvrages généalogiques européens sont mentionnés dans *Beard 1974*, *Coddington 1960*, *Durye 1985*, *Forst 1949* et *Wagner 1975*, tandis que les principaux imprimés relatifs aux familles régnantes et nobles d'Europe signalés plus loin renferment des bibliographies souvent imposantes. De plus, la noblesse de France a le privilège de disposer de deux bibliographies récentes et virtuellement complètes des sources imprimées: celle de Saffroy [*Saffroy 1968*], centrée sur les généalogies manuscrites et sur les imprimés des *xvi<sup>e</sup>*, *xvii<sup>e</sup>* et *xviii<sup>e</sup>* siècles, et celle d'Arnaud [*Arnaud 1978*], centrée sur les imprimés des *xix<sup>e</sup>* et *xx<sup>e</sup>* siècles.

Par ailleurs, plusieurs imprimés sont consacrés à l'ensemble des familles *régnantes* ou ayant régné en *Europe* (et parfois hors d'Europe), et notamment dans l'Empire romain

germanique. On considère comme généralement fiables *Art 1818*, *GHdA 1951*, *Isenburg 1960*, *Loringhoven 1961*, *Mas-Latrie 1889*, *Pauly 1893*, *Schwennicke 1980* et *Stokvis 1888*.

Enfin, de multiples dictionnaires et monographies ont été consacrés à la noblesse européenne. Outre les ouvrages signalés à la section 5.1.7.1 et à la section 5.1.7.2, il convient de signaler, ne serait-ce que pour leurs sources, les ouvrages consacrés

- à la noblesse de France [*Anselme 1726*, *Beauchet-Filleau 1891*, *Hozier 1868*, *Potier de Courcy 1879* et *Sirjean 1959*],
- à la noblesse des Îles Britanniques [*Burke 1883*, *Burke 1967*, *Cockayne 1910*, *Lane 1910*, *Paul 1904* et *Searle 1899*],
- à la noblesse d'Italie [*Litta 1820*],
- à la noblesse du Brabant [*Butkens 1726*],
- à la noblesse de la Savoie [*Foras 1863*],
- aux familles impériales et à la noblesse de Byzance [*Sturdza 1983*],
- à la descendance de Charlemagne [*Brandenburg 1935*, *Werner 1967*, *Rösch 1977*],
- à la descendance de Louis XIV, roi de France [*Affonso et al. 1961*],
- à la descendance des princes et ducs du Premier Empire [*Valynseele 1959*],
- à la descendance de Victoria, reine de Grande-Bretagne [*Kretschmer 1965*],
- à l'ascendance des empereurs et impératrices d'Allemagne [*Isenburg 1932*],
- à l'ascendance Rübel [*Rübel 1939*],
- à l'ascendance Korff [*Winkhaus 1950*]
- et à l'ascendance de Charles, prince de Galles [*Paget 1977*].

Instruments d'enquête indispensables, la plupart de ces imprimés sont souvent *invérifiables* en pratique. C'est que même les mieux cotés par les experts (tels *Burke 1967*, *Isenburg 1960* ou *Schwennicke 1980*) se présentent le plus souvent comme la synthèse de monographies et même d'études inédites, de sorte qu'ils ne renvoient qu'exceptionnellement aux sources manuscrites originales et les citent correctement encore moins souvent (section 6.3.3.2). Ils n'ont donc qu'une valeur indicative tant que le généalogiste ne peut remonter aux sources authentiques de leurs affirmations.

### 9.2.6 L'ACCÈS AUX IMPRIMÉS

Les imprimés se trouvent dans les bibliothèques, privées ou publiques.

En principe, n'importe quel *individu* peut se procurer un exemplaire d'un imprimé: chez l'auteur, l'éditeur ou un libraire, s'il s'agit d'un ouvrage récent ou réédité, ou auprès d'un particulier ou d'un libraire spécialisé, s'il s'agit d'une édition ancienne ou épuisée.

En fait, certains généalogistes possèdent une imposante bibliothèque généalogique, normalement réservée à leur usage *personnel*, mais ouverte à l'occasion à leurs commensaux.

Parallèlement, de vastes collections d'imprimés à caractère généalogique sont accessibles au *public* dans les bibliothèques de certains *organismes* culturels à caractère communautaire. La Salle Gagnon de la *Bibliothèque de la ville de Montréal* (1210 Sherbrooke est, Montréal) est exemplaire à cet égard. Elle offre en effet aux généalogistes une collection complète des répertoires de mariages et des dictionnaires généalogiques, un très large éventail de monographies et de périodiques, et tous les instruments de recherche, sans compter les microfilms de sources administratives essentielles (registres paroissiaux, minutes de notaires, recensements nominatifs, ...).

Par ailleurs, la bibliothèque de la *Société généalogique canadienne-française* (réservée aux membres — section 9.1.3.2) et celle du *Centre d'archives de Québec* des Archives nationales du Québec possèdent des collections comparables d'imprimés. Quant à la bibliothèque de la *Quebec Family History Society* (réservée aux membres — section 9.1.3.2), elle concentre opportunément sa collection sur les imprimés relatifs aux anglophones québécois. Enfin, il existe un peu partout *en province* des collections généalogiques appréciables, rassemblées, soit dans des bibliothèques municipales (comme à Longueuil), soit dans des sociétés d'histoire ou de généalogie (comme à Chicoutimi ou à Saint-Hyacinthe).

En somme, pourvu que le généalogiste habite ou se déplace vers une ville du Québec de quelque importance, l'accès aux imprimés québécois d'intérêt généalogique lui est assuré.

